

---

# Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Neuchâtel 2019

---



2019

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>Aperçu.....</b>	<b>7</b>
<b>2.1</b>	<b>Infractions selon la loi.....</b>	<b>8</b>
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi .....	8
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi .....	9
<b>2.2</b>	<b>Infractions du Code pénal (CP) .....</b>	<b>10</b>
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP) .....	10
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	11
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	12
<b>2.3</b>	<b>Infractions selon la répartition géographique .....</b>	<b>13</b>
2.3.1	Code pénal (CP).....	13
2.3.1.1	Fréquence (‰) par région .....	13
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par région.....	14
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune .....	14
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune .....	15
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	16
2.3.2.1	Fréquence (‰) par région .....	16
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par région.....	17
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune .....	17
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune .....	18
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	19
2.3.3.1	Fréquence (‰) par région .....	19
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par région.....	20
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune .....	20
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	21
<b>2.4</b>	<b>Prévenus selon la loi .....</b>	<b>22</b>
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe .....	22
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi.....	22
2.4.2.1	Code pénal (CP).....	22
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	23
2.4.2.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	23
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	24
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour .....	25
2.4.4.1	Code pénal (CP).....	25
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	26
2.4.4.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	26
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .....	27
2.4.5.1	Code pénal (CP).....	27
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	27
2.4.5.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	28
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP).....	28

<b>3</b>	<b>Partie détaillée.....</b>	<b>29</b>
<b>3.1</b>	<b>Infractions de violence.....</b>	<b>29</b>
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence .....	29
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions .....	30
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	31
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé .....	31
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées .....	31
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	32
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives .....	32
3.1.4.2	Lésions corporelles graves .....	32
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	33
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe.....	34
<b>3.2</b>	<b>Violences domestiques.....</b>	<b>35</b>
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	35
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	36
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu .....	37
<b>3.3</b>	<b>Infractions contre l'intégrité sexuelle.....</b>	<b>38</b>
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction .....	38
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions .....	38
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	39
<b>3.4</b>	<b>Infractions contre le patrimoine.....</b>	<b>40</b>
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction .....	40
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions .....	41
<b>3.5</b>	<b>Brigandage.....</b>	<b>42</b>
3.5.1	Brigandage selon l'instrument .....	42
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions .....	42
<b>3.6</b>	<b>Vol.....</b>	<b>43</b>
3.6.1	Répartition selon le type de vol .....	43
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions .....	43
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit .....	44
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé .....	44
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées .....	45
<b>3.7</b>	<b>Vol de véhicule.....</b>	<b>46</b>
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	46
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions .....	46
<b>3.8</b>	<b>Dommmages à la propriété.....</b>	<b>47</b>
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte .....	47
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions .....	47

<b>3.9</b>	<b>Loi sur les stupéfiants (LStup)</b> .....	<b>48</b>
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	48
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions.....	49
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction.....	50
3.9.3.1	Consommation par substances.....	50
3.9.3.2	Trafic par substances.....	51
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus.....	51
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	51
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	52
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	52
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution.....	53
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances.....	54
<b>3.10</b>	<b>Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)</b> .....	<b>55</b>
3.10.1	Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction.....	55
3.10.2	Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions.....	56
<b>4</b>	<b>Évolution</b> .....	<b>58</b>
<b>4.1</b>	<b>Tableaux</b> .....	<b>58</b>
4.1.1	Infractions selon la loi.....	58
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	59
4.1.3	Code pénal: infractions par région.....	60
4.1.4	Code pénal: infractions par commune.....	61
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	62
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par région.....	62
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune.....	63
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration.....	64
4.1.9	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par région.....	65
4.1.10	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune.....	66
4.1.11	Infractions de violence.....	67
4.1.12	Infractions de violence domestique.....	68
4.1.13	Infractions contre le patrimoine.....	69
<b>4.2</b>	<b>Graphiques</b> .....	<b>70</b>
4.2.1	Infractions selon la loi.....	70
4.2.2	Code pénal: sélection de titres.....	71
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle.....	71
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	72
4.2.5	Infractions contre le patrimoine.....	72
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	73
<b>5</b>	<b>Suppléments cantonaux en fonction des besoins</b> .....	<b>74</b>
<b>5.1</b>	<b>Événements cantonaux</b> .....	<b>74</b>

<b>6</b>	<b>Glossaire méthodologique</b> .....	<b>75</b>
<b>6.1</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>75</b>
<b>6.2</b>	<b>Définitions</b> .....	<b>75</b>
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	75
6.2.2	L'infraction.....	75
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue .....	75
6.2.4	La personne lésée .....	75
6.2.5	La population résidante permanente .....	75
6.2.6	Etat des communes .....	76
<b>6.3</b>	<b>Principes d'exploitation des données</b> .....	<b>76</b>
6.3.1	Statistique de sortie .....	76
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	76
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	76
<b>6.4</b>	<b>Chiffres clés</b> .....	<b>76</b>
6.4.1	Chiffres absolus .....	76
6.4.2	Chiffres relatifs.....	76
6.4.3	Graphiques .....	77
<b>7</b>	<b>Index des tableaux</b> .....	<b>78</b>
<b>8</b>	<b>Index des figures</b> .....	<b>79</b>

# 1 Introduction

En 2019, la statistique policière de la criminalité a recensé, à Neuchâtel, au total 8507 affaires (7851 en 2018, +12.2%) comportant 14063 infractions, (12922 en 2018, +8.8%) si l'on tient compte de toutes les lois. Le nombre d'infractions au code pénal enregistrées en 2019 est en hausse de 11% par rapport à l'année précédente, soit 11365 contre 10270 en 2018. Cela correspond à une infraction pénale toutes les 46 minutes. Le taux d'infractions au code pénal est de 64 pour 1000 habitants à Neuchâtel (58 en 2018) contre 51 en moyenne Suisse (51 en 2018).

Sur l'ensemble des infractions, 80.8% concernent le code pénal (79.3% au niveau Suisse), 11.8% la loi sur les stupéfiants (13.9% au niveau Suisse), 3.9% la loi sur les étrangers (6.8% au niveau Suisse). Ne sont pas comprises dans ces chiffres les infractions à des lois cantonales, lois fédérales annexes ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

## Taux d'élucidation

Le taux d'élucidation des infractions au code pénal reste élevé à Neuchâtel (41.3%) et supérieur au taux d'élucidation moyen suisse (39.2%).

Le taux d'élucidation des infractions de violence est de 87.6% à Neuchâtel contre 85.9% en moyenne nationale. Pour les autres types d'infractions du code pénal, on observe de grandes disparités des taux d'élucidation. Ces différences sont liées d'une part aux priorités qui président à l'action policière, et d'autre part, aux circonstances des infractions. Dans le domaine des infractions contre le patrimoine par exemple, le taux d'élucidation est fortement influencé par les vols et les dommages à la propriété, qui sont très nombreux, ce qui a pour effet de tirer vers le bas le taux d'élucidation des infractions dans ce domaine, soit 26.4% (24.1% au niveau Suisse). Le taux d'élucidation est proche de 100% pour les infractions à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers, car la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôles de la police.

Le taux d'élucidation des vols par effraction est de 13.4% à Neuchâtel, contre 17.3% en moyenne nationale.

## Personnes prévenues

41.6% des 2516 prévenus d'infractions (2273 en 2018) au code pénal enregistrés par la police ont moins de 30 ans, alors qu'ils représentent environ 1/3 de la population. 10.3% des prévenus sont mineurs (10.8% en 2018), 22% sont des femmes (24% en 2018).

Au total, 260 mineurs (241 en 2018, 304 en 2017) ont été dénoncés par la police neuchâteloise pour avoir commis au moins une infraction au code pénal. Hormis quelques exceptions significatives, les mineurs sont enregistrés le plus souvent pour des infractions de moindre importance, telles que dommages à la propriété, vol à l'étalage ou voies de fait.

47% des adultes prévenus d'infractions au code pénal (65% des mineurs) ont commis au moins 2 infractions et 1.8% (1.6% des mineurs) en ont commis plus de 10, à savoir 40 adultes (dont 18 Suisses) et 4 mineurs (dont 1 Suisse), auteurs que l'on peut considérer comme pénalement prolifiques et à caractère sériel.

Les prévenus de nationalité étrangère sont répartis selon leur statut de séjour. Il est important de faire une distinction selon les lois et même selon les infractions. Pour les infractions au code pénal, la part des prévenus étrangers à Neuchâtel (51%) (51% 2018) est du même ordre de grandeur qu'au niveau Suisse (52%) (52% 2018). La part démographique des étrangers dans la population résidente permanente est de 25.1% en 2019 (24.7% au niveau Suisse).

On constate que 80% des prévenus du canton de Neuchâtel (81% en Suisse) sont des résidents permanents (de nationalité suisse ou titulaire d'un permis d'établissement). La part des requérants d'asile est de 3% (4% en Suisse) alors que les autres (permis G et L, NEM, illégaux, etc.) représentent 18% des auteurs (16% en Suisse).

Pour les infractions au CP, le nombre de prévenus est en hausse chez les Suisses (+10.8% ; +120 prévenus) et chez les étrangers résidents (+2.5% ; +19 prévenus).

Les prévenus issus du domaine de l'asile sont toujours à la baisse en 2019, soit -4.3% (-3 prévenus). Les prévenus n'appartenant ni à la population résidente permanente, ni au domaine de l'asile, sont en augmentation de 32% (+107) par rapport à 2018.

A Neuchâtel, les six nationalités étrangères comptant le plus d'auteurs d'infractions au code pénal sont, dans l'ordre, portugaise (16.3% des auteurs étrangers), française (14.4%), algérienne (10.4%), italienne (7.6%), marocaine (4.9%), géorgienne (3.7%). Pour les nationalités de l'Union européenne, la répartition des prévenus correspond essentiellement à l'importance de leur communauté dans la population suisse.

### **Infractions de violence et contre l'intégrité sexuelle**

Au chapitre des violences graves (homicides, lésions corporelles graves, viols et actes de brigandage selon l'art. 140 al. 4) Neuchâtel enregistre 52 infractions graves (38 en 2018).

Aucun homicide n'est à relever pour 2019 et plus de 85% des infractions de violence grave sont élucidées.

Les actes d'ordre sexuel avec des enfants sont en baisse en 2019, soit 60 (69 en 2018).

Les violences d'intensité moyenne sont en augmentation de 2%. Néanmoins, certains types infractions sont en baisse, comme les contraintes sexuelles, les voies de fait et la contrainte.

### **Infractions contre le patrimoine**

Les infractions contre le patrimoine représentent de loin la plus grande partie des infractions du code pénal enregistrées par la police (66.5% pour Neuchâtel et 66.3% en Suisse). Ces infractions sont en hausse de 12%.

Plus de la moitié des infractions contre le patrimoine sont des vols et on constate une augmentation du total de ceux-ci en 2019. Les infractions au patrimoine montrent globalement une tendance à la hausse selon leurs spécificités, comme les vols par introduction clandestine (+16%), les vols par effraction (+11%), les vols dans les véhicules (+6%), les vols à l'étalage (+3%), les vols à la tire (+32%).

Malgré la baisse globale des escroqueries constatée (-5%), la part des cyberescroqueries continue de progresser. D'autres indicateurs révèlent la part croissante que prend la criminalité numérique tel que l'augmentation de la soustraction de données (+113%), de l'utilisation frauduleuse d'un ordinateur (+34%), ainsi que du blanchiment d'argent (+25% associé en majeure partie au phénomène des *money mules*).

### **Loi sur les stupéfiants**

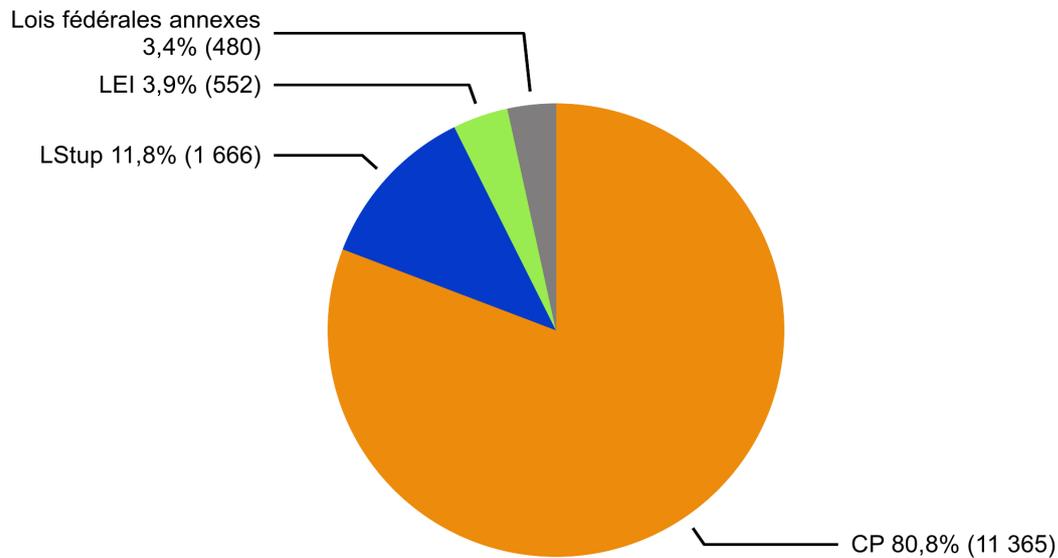
Les infractions à la loi sur les stupéfiants baissent de 10%, avec 1666 infractions contre 1842 en 2018. La baisse des dénonciations dans ce domaine est associée au fait que la possession de produits cannabiques ne dépassant pas les 10 gr n'est plus punissable. La drogue la plus consommée reste le cannabis, suivie par les produits stimulants tels que la cocaïne et la méthamphétamine. Les importations de produits illicites ont augmenté et concernent principalement des commandes de petites quantités de drogues effectuées à travers le darknet par des usagers pour leur propre consommation. Cela concerne surtout les produits cannabiques et dans une moindre mesure les stimulants tels que la cocaïne ou les nouveaux produits de synthèse.

## 2 Aperçu

### 2.1 Infractions selon la loi

#### 2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

##### Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 1:** Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 480 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2019. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

## 2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

### Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2018		2019		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Code pénal (CP)	10 270	43,3%	11 365	41,3%	11%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 842	99,8%	1 666	99,4%	-10%
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	424	100,0%	552	100,0%	30%
Autres lois fédérales annexes	386	98,7%	480	99,0%	24%

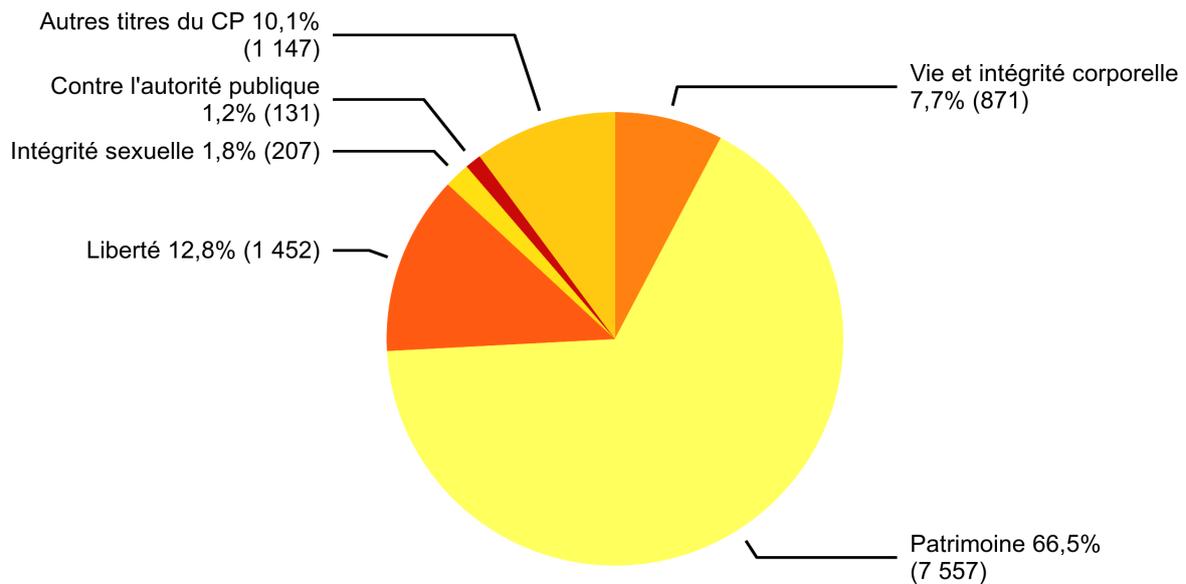
© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 1:** Élucidations et évolution des infractions selon la loi

## 2.2 Infractions du Code pénal (CP)

### 2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

#### Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 2:** Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

## 2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

### Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

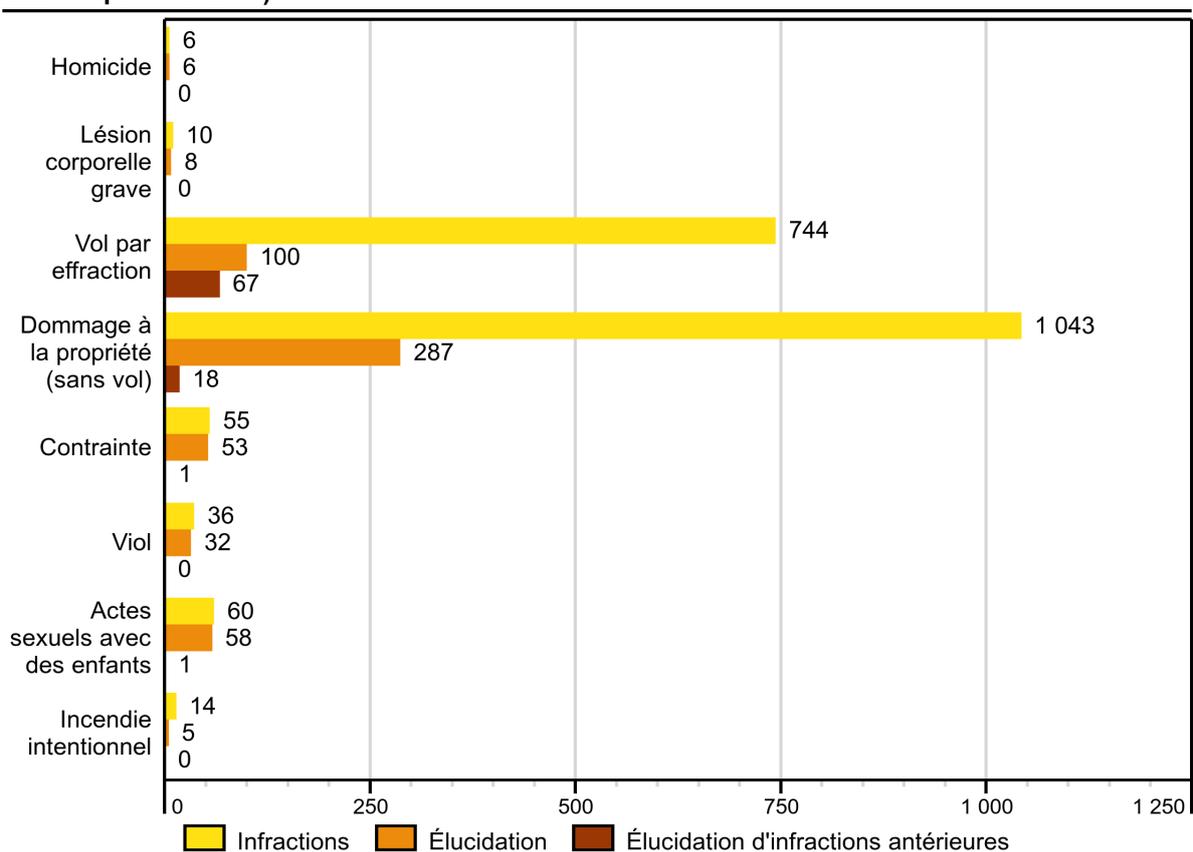
	2018		2019		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
<b>Total général du Code pénal</b>	<b>10 270</b>	<b>43,3%</b>	<b>11 365</b>	<b>41,3%</b>	<b>11%</b>
<b>Total vie et intégrité corporelle</b>	<b>820</b>	<b>90,1%</b>	<b>871</b>	<b>90,9%</b>	<b>6%</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	–	0	–	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	4	100,0%	6	100,0%	50%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	37,5%	10	80,0%	25%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	172	93,0%	217	88,5%	26%
<b>Total patrimoine</b>	<b>6 740</b>	<b>28,0%</b>	<b>7 557</b>	<b>26,4%</b>	<b>12%</b>
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	3 357	26,5%	3 795	25,3%	13%
dont vol par effraction	671	21,8%	744	13,4%	11%
dont vol à l'arrachée	29	24,1%	33	21,2%	14%
Vol de véhicule (Art. 139)	542	8,5%	703	11,7%	30%
Brigandage (Art. 140)	43	44,2%	54	55,6%	26%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 034	31,9%	1 043	27,5%	1%
Escroquerie (Art. 146)	320	29,4%	303	29,7%	-5%
Extorsion et chantage (Art. 156)	17	29,4%	22	18,2%	29%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	48	100,0%	114	99,1%	138%
<b>Total honneur, domaine secret ou privé</b>	<b>621</b>	<b>93,7%</b>	<b>633</b>	<b>93,8%</b>	<b>2%</b>
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	105	88,6%	79	88,6%	-25%
<b>Total liberté</b>	<b>1 328</b>	<b>41,5%</b>	<b>1 452</b>	<b>36,8%</b>	<b>9%</b>
Menaces (Art. 180)	89	82,0%	96	83,3%	8%
Contrainte (Art. 181)	74	94,6%	55	96,4%	-26%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	2	50,0%	3	33,3%	50%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	21	81,0%	17	88,2%	-19%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	114	85,1%	142	88,0%	25%
<b>Total intégrité sexuelle</b>	<b>219</b>	<b>88,6%</b>	<b>207</b>	<b>89,9%</b>	<b>-5%</b>
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	69	92,8%	60	96,7%	-13%
Viol (Art. 190)	26	80,8%	36	88,9%	38%
Exhibitionnisme (Art. 194)	3	66,7%	9	77,8%	200%
Pornographie (Art. 197)	31	100,0%	29	89,7%	-6%
<b>Total danger collectif</b>	<b>49</b>	<b>75,5%</b>	<b>50</b>	<b>64,0%</b>	<b>2%</b>
Incendie intentionnel (Art. 221)	15	66,7%	14	35,7%	-7%
<b>Total autorité publique</b>	<b>115</b>	<b>97,4%</b>	<b>131</b>	<b>97,7%</b>	<b>14%</b>
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	56	96,4%	69	97,1%	23%
<b>Total administration de la justice</b>	<b>122</b>	<b>95,9%</b>	<b>152</b>	<b>97,4%</b>	<b>25%</b>
Blanchiment d'argent (Art. 305 <sup>bis</sup> )	36	100,0%	45	93,3%	25%
Autres infractions du Code pénal	256	89,5%	312	92,9%	22%

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 2:** Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

### 2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

#### Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 3:** Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

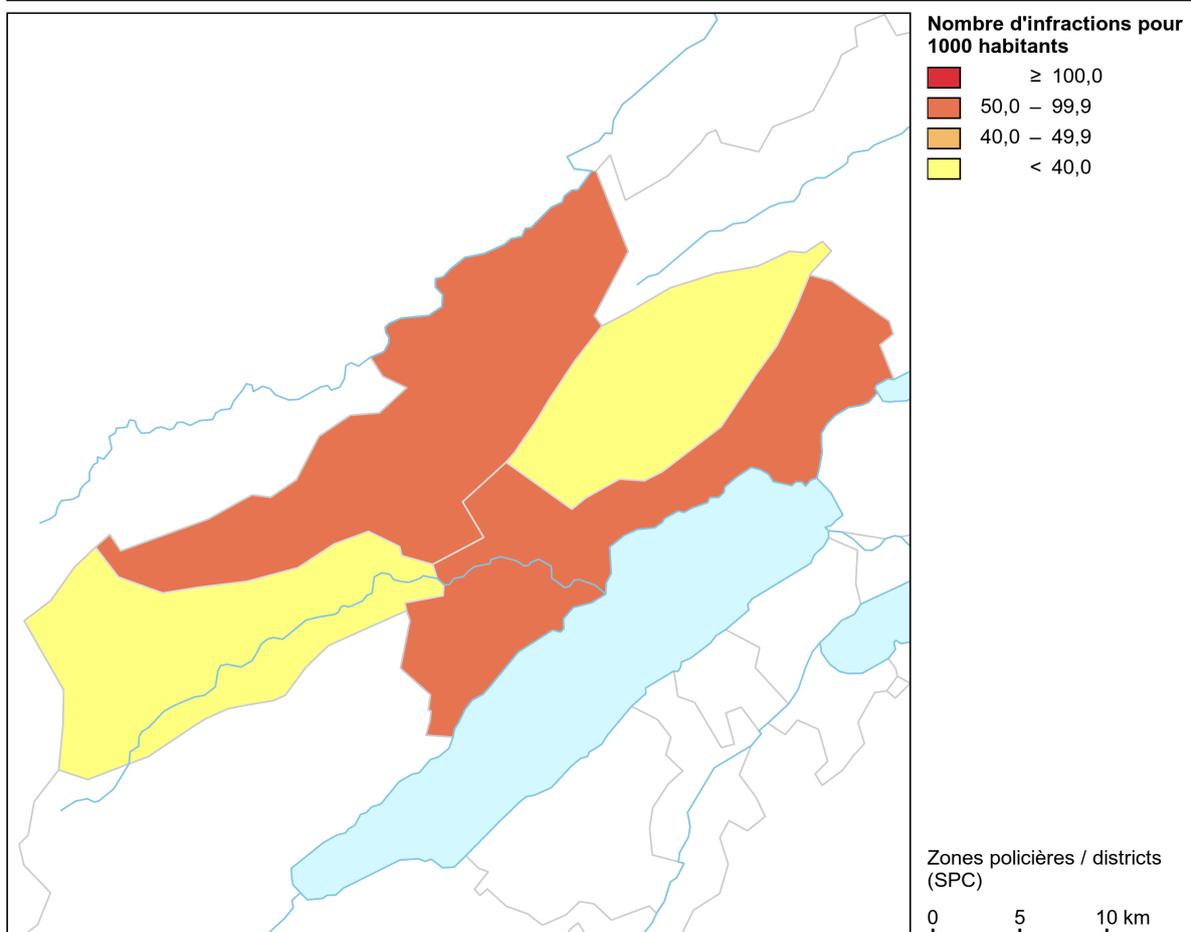
## 2.3 Infractions selon la répartition géographique

### 2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

#### 2.3.1.1 Fréquence (‰) par région

##### Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par région

### 2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par région

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par région

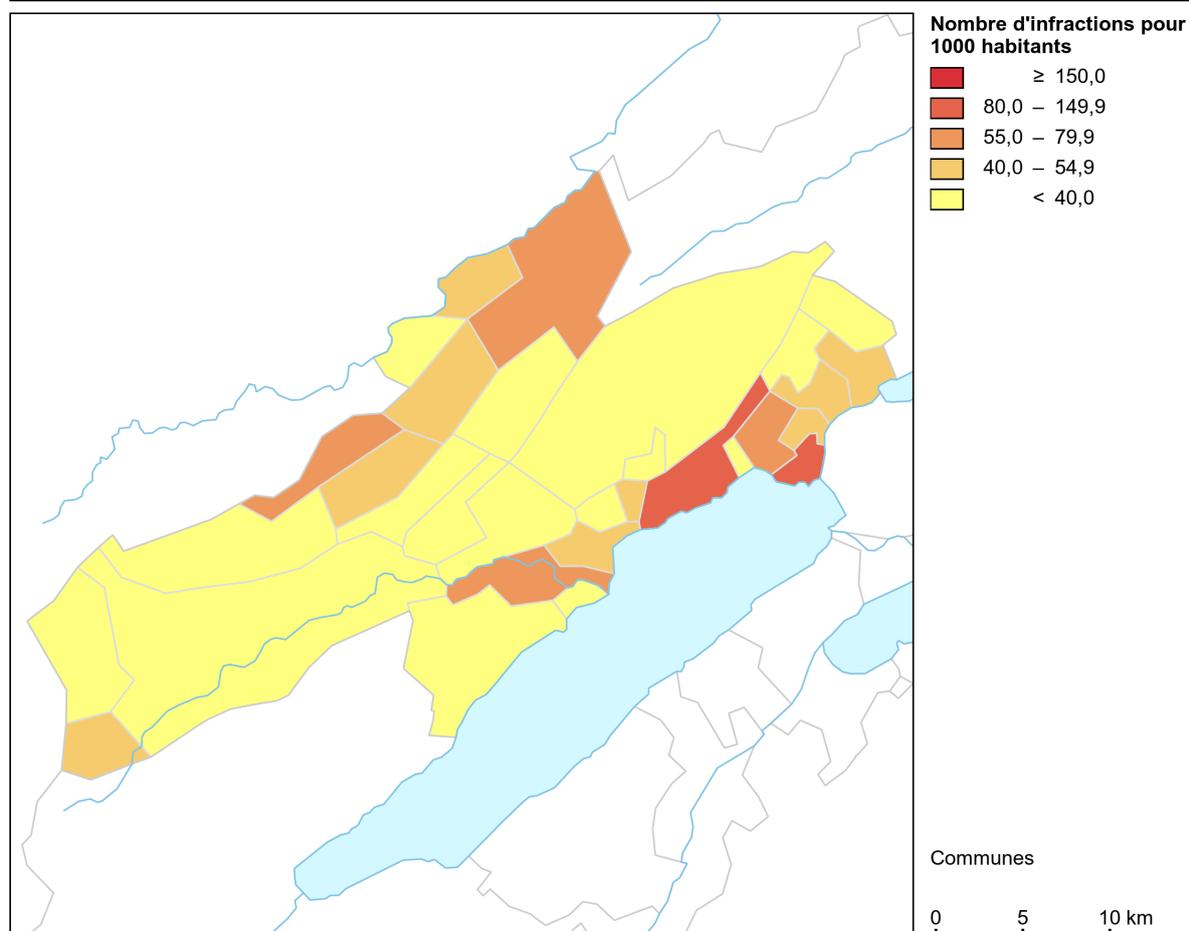
	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Région Littoral	6 200	94 445	65,6	6 950	94 180	73,8	12%
Région Montagnes	2 953	54 210	54,5	3 426	53 392	64,2	16%
Région Val-de-Ruz	617	17 411	35,4	590	17 499	33,7	-4%
Région Val-de-Travers	500	11 898	42,0	399	11 779	33,9	-20%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par région

### 2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

### 2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

#### Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	2 290	38 625	59,3	2 790	37 952	73,5	22%
Neuchâtel	3 515	33 578	104,7	4 132	33 489	123,4	18%
Val-de-Ruz	594	16 907	35,1	581	16 990	34,2	-2%
Val-de-Travers	476	10 745	44,3	363	10 668	34,0	-24%
Le Locle	519	10 389	50,0	488	10 216	47,8	-6%
Milvignes	386	9 008	42,9	362	8 977	40,3	-6%
La Grande Béroche	294	8 964	32,8	310	8 852	35,0	5%
Boudry	388	6 124	63,4	355	6 154	57,7	-9%
Peseux	263	5 825	45,2	274	5 813	47,1	4%
La Tène	387	4 954	78,1	425	5 000	85,0	10%
Corcelles-Cormondrèche	86	4 740	18,1	141	4 757	29,6	64%
Cortailod	139	4 774	29,1	147	4 729	31,1	6%
Le Landeron	275	4 647	59,2	224	4 645	48,2	-19%
Saint-Blaise	144	3 230	44,6	255	3 212	79,4	77%
Hauterive (NE)	98	2 650	37,0	102	2 623	38,9	4%
Cressier (NE)	101	1 873	53,9	89	1 887	47,2	-12%
Cornaux	57	1 586	35,9	63	1 563	40,3	11%
Les Ponts-de-Martel	32	1 275	25,1	23	1 248	18,4	-28%
Rochefort	49	1 266	38,7	43	1 239	34,7	-12%
Les Brenets	45	1 048	42,9	32	1 044	30,7	-29%
La Sagne	17	966	17,6	17	1 019	16,7	0%
Lignièrès	11	952	11,6	22	968	22,7	100%
Les Verrières	9	718	12,5	17	669	25,4	89%
La Brévine	15	627	23,9	19	630	30,2	27%
Valangin	23	504	45,6	9	509	17,7	-61%
La Chaux-du-Milieu	5	495	10,1	20	492	40,7	300%
La Côte-aux-Fées	15	435	34,5	19	442	43,0	27%
Le Cerneux-Péquignot	10	317	31,5	22	311	70,7	120%
Enges	7	274	25,5	6	272	22,1	-14%
Brot-Plamboz	9	263	34,2	4	270	14,8	-56%
Les Planchettes	11	205	53,7	11	210	52,4	0%

© OFS, Neuchâtel 2020

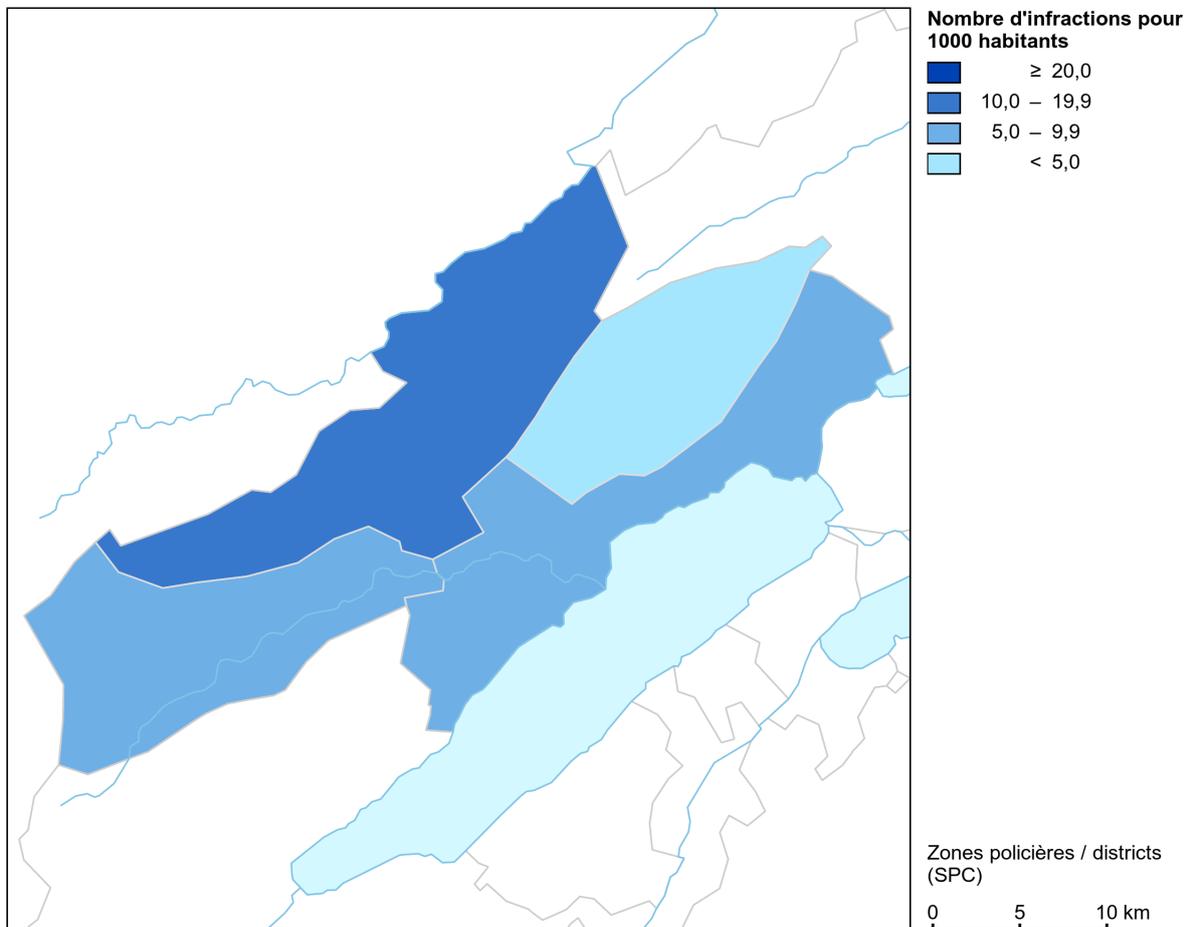
**Tableau 4:** Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

### 2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

#### 2.3.2.1 Fréquence (‰) par région

##### Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

**Figure 6:** Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région

### 2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par région

#### Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par région

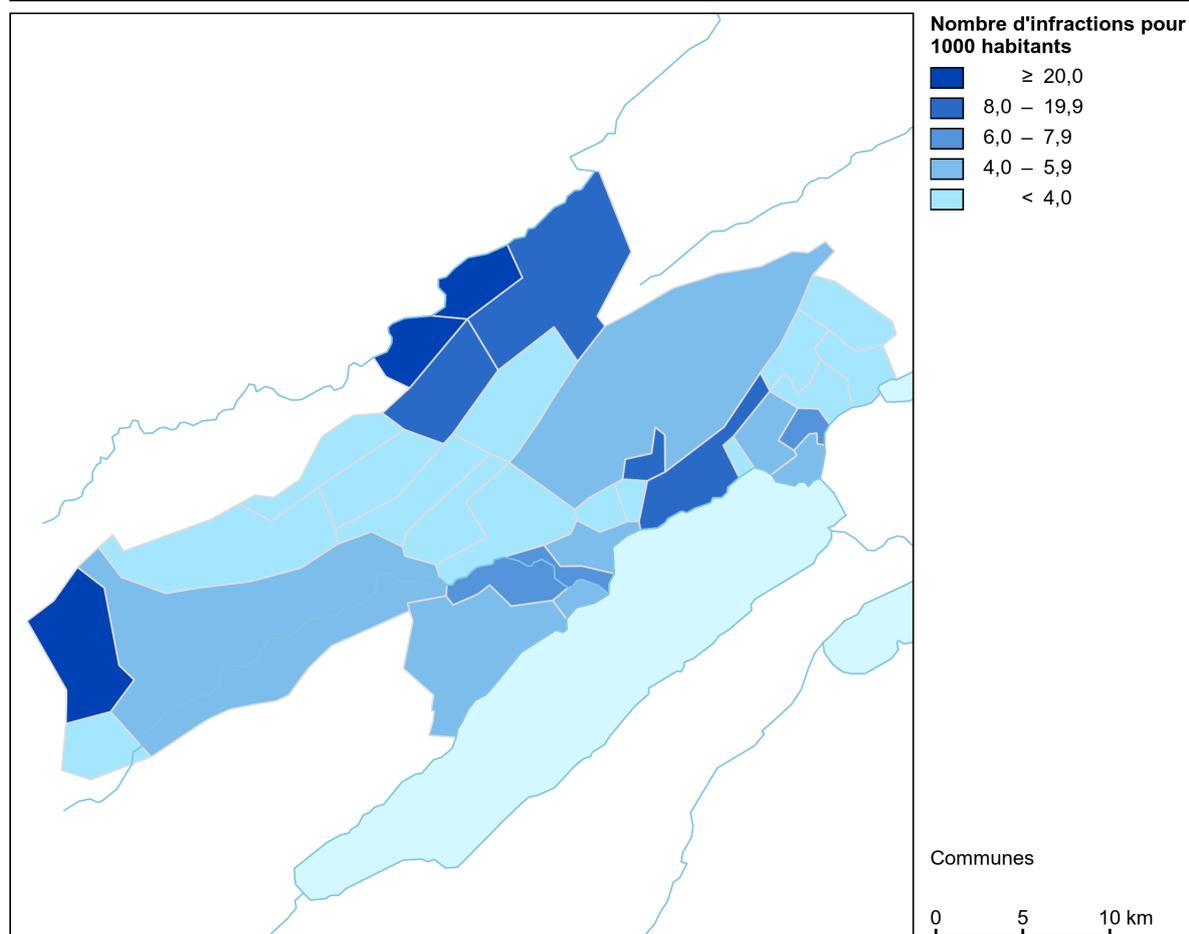
	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Région Littoral	836	94 445	8,9	716	94 180	7,6	-14%
Région Montagnes	784	54 210	14,5	788	53 392	14,8	1%
Région Val-de-Ruz	128	17 411	7,4	77	17 499	4,4	-40%
Région Val-de-Travers	94	11 898	7,9	85	11 779	7,2	-10%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par région

### 2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

#### Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

### 2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

#### Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	578	38 625	15,0	560	37 952	14,8	-3%
Neuchâtel	478	33 578	14,2	461	33 489	13,8	-4%
Val-de-Ruz	127	16 907	7,5	72	16 990	4,2	-43%
Val-de-Travers	72	10 745	6,7	54	10 668	5,1	-25%
Le Locle	189	10 389	18,2	190	10 216	18,6	1%
Milvignes	68	9 008	7,5	39	8 977	4,3	-43%
La Grande Béroche	53	8 964	5,9	42	8 852	4,7	-21%
Boudry	35	6 124	5,7	38	6 154	6,2	9%
Peseux	52	5 825	8,9	23	5 813	4,0	-56%
La Tène	28	4 954	5,7	25	5 000	5,0	-11%
Corcelles-Cormondrèche	27	4 740	5,7	16	4 757	3,4	-41%
Cortailod	20	4 774	4,2	19	4 729	4,0	-5%
Le Landeron	16	4 647	3,4	12	4 645	2,6	-25%
Saint-Blaise	20	3 230	6,2	16	3 212	5,0	-20%
Hauterive (NE)	10	2 650	3,8	7	2 623	2,7	-30%
Cressier (NE)	11	1 873	5,9	4	1 887	2,1	-64%
Cornaux	8	1 586	5,0	11	1 563	7,0	38%
Les Ponts-de-Martel	6	1 275	4,7	2	1 248	1,6	-67%
Rochefort	5	1 266	3,9	2	1 239	1,6	-60%
Les Brenets	8	1 048	7,6	22	1 044	21,1	175%
La Sagne	1	966	1,0	4	1 019	3,9	300%
Lignièrès	5	952	5,3	1	968	1,0	-80%
Les Verrières	14	718	19,5	31	669	46,3	121%
La Brévine	0	627	0,0	1	630	1,6	-
Valangin	1	504	2,0	5	509	9,8	400%
La Chaux-du-Milieu	0	495	0,0	0	492	0,0	0%
La Côte-aux-Fées	8	435	18,4	0	442	0,0	-100%
Le Cerneux-Péquignot	1	317	3,2	0	311	0,0	-100%
Enges	0	274	0,0	0	272	0,0	0%
Brot-Plamboz	1	263	3,8	0	270	0,0	-100%
Les Planchettes	0	205	0,0	9	210	42,9	-

© OFS, Neuchâtel 2020

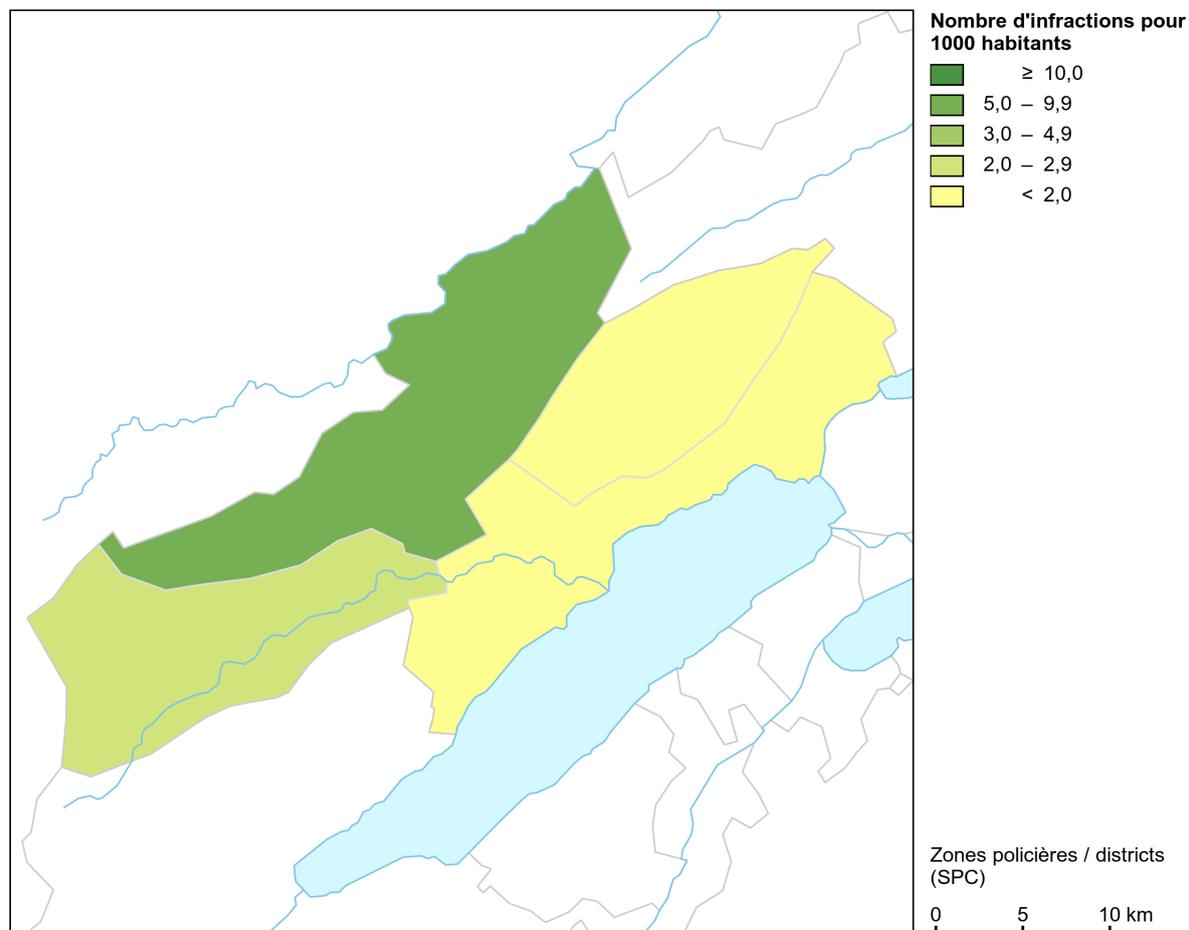
**Tableau 6:** Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

### 2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

#### 2.3.3.1 *Fréquence (‰) par région*

#### **Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par région/district**



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

**Figure 8:** Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par région

### 2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par région

#### Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par région

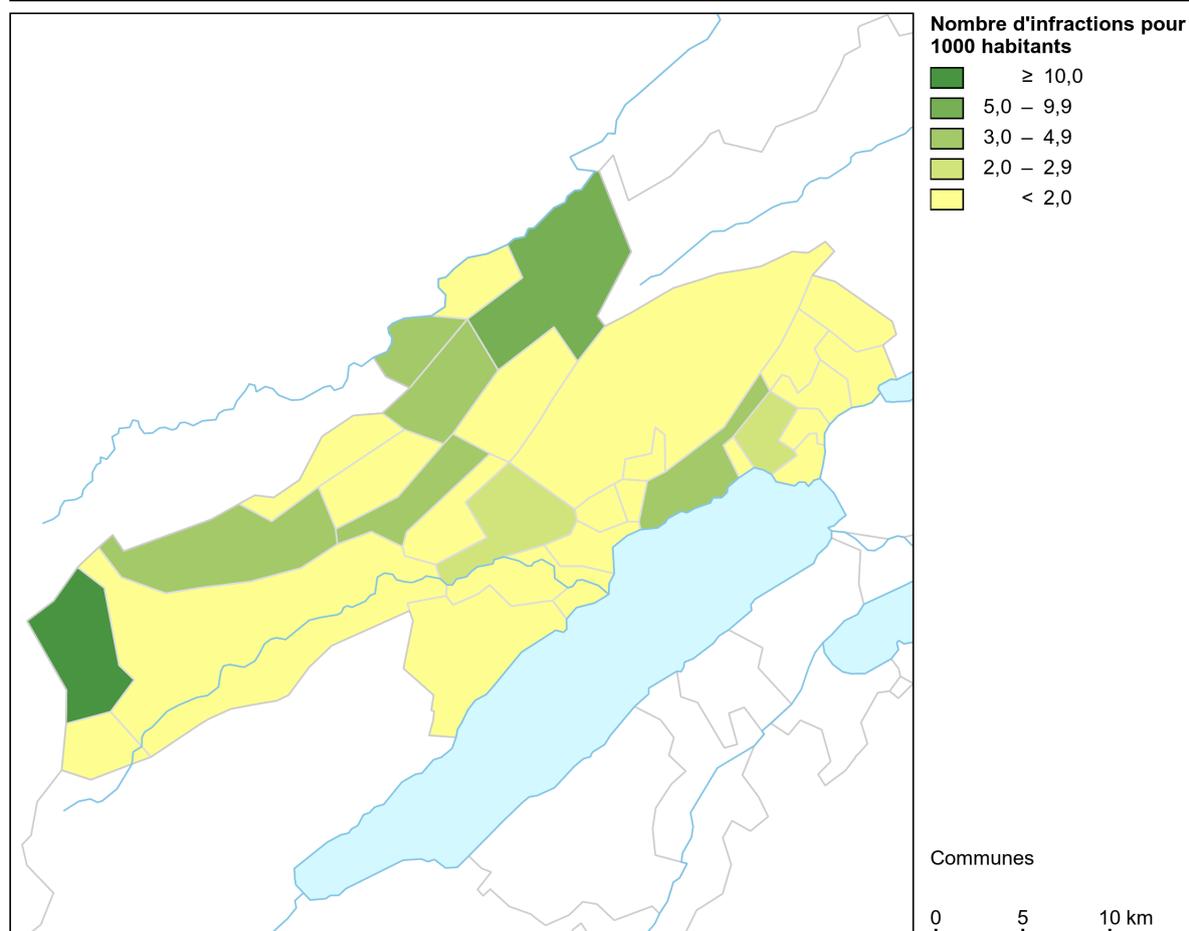
	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Région Littoral	154	94 445	1,6	188	94 180	2,0	22%
Région Montagnes	242	54 210	4,5	301	53 392	5,6	24%
Région Val-de-Ruz	14	17 411	0,8	33	17 499	1,9	136%
Région Val-de-Travers	14	11 898	1,2	30	11 779	2,5	114%

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 7:** Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par région

### 2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

#### Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

**Figure 9:** Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune

### 2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

#### Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	194	38 625	5,0	240	37 952	6,3	24%
Neuchâtel	117	33 578	3,5	145	33 489	4,3	24%
Val-de-Ruz	14	16 907	0,8	33	16 990	1,9	136%
Val-de-Travers	12	10 745	1,1	21	10 668	2,0	75%
Le Locle	42	10 389	4,0	49	10 216	4,8	17%
Milvignes	12	9 008	1,3	7	8 977	0,8	-42%
La Grande Béroche	0	8 964	0,0	0	8 852	0,0	0%
Boudry	5	6 124	0,8	5	6 154	0,8	0%
Peseux	6	5 825	1,0	4	5 813	0,7	-33%
La Tène	7	4 954	1,4	8	5 000	1,6	14%
Corcelles-Cormondrèche	4	4 740	0,8	2	4 757	0,4	-50%
Cortailod	1	4 774	0,2	3	4 729	0,6	200%
Le Landeron	1	4 647	0,2	3	4 645	0,6	200%
Saint-Blaise	0	3 230	0,0	7	3 212	2,2	–
Hauterive (NE)	0	2 650	0,0	1	2 623	0,4	–
Cressier (NE)	0	1 873	0,0	0	1 887	0,0	0%
Cornaux	0	1 586	0,0	0	1 563	0,0	0%
Les Ponts-de-Martel	2	1 275	1,6	5	1 248	4,0	150%
Rochefort	1	1 266	0,8	3	1 239	2,4	200%
Les Brenets	4	1 048	3,8	5	1 044	4,8	25%
La Sagne	0	966	0,0	0	1 019	0,0	0%
Lignièrès	0	952	0,0	0	968	0,0	0%
Les Verrières	2	718	2,8	9	669	13,5	350%
La Brévine	0	627	0,0	2	630	3,2	–
Valangin	0	504	0,0	0	509	0,0	0%
La Chaux-du-Milieu	0	495	0,0	0	492	0,0	0%
La Côte-aux-Fées	0	435	0,0	0	442	0,0	0%
Le Cerneux-Péquignot	0	317	0,0	0	311	0,0	0%
Enges	0	274	0,0	0	272	0,0	0%
Brot-Plamboz	0	263	0,0	0	270	0,0	0%
Les Planchettes	0	205	0,0	0	210	0,0	0%

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 8:** Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

## 2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidants et de non résidants. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidante n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidants de la même catégorie d'âge et du même sexe.

### 2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

#### Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	2 516	216	44	393	71	1 351	440	0	1
Loi sur les stupéfiants (LStup)	957	123	25	206	33	488	82	0	0
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	353	7	0	66	7	230	43	0	0

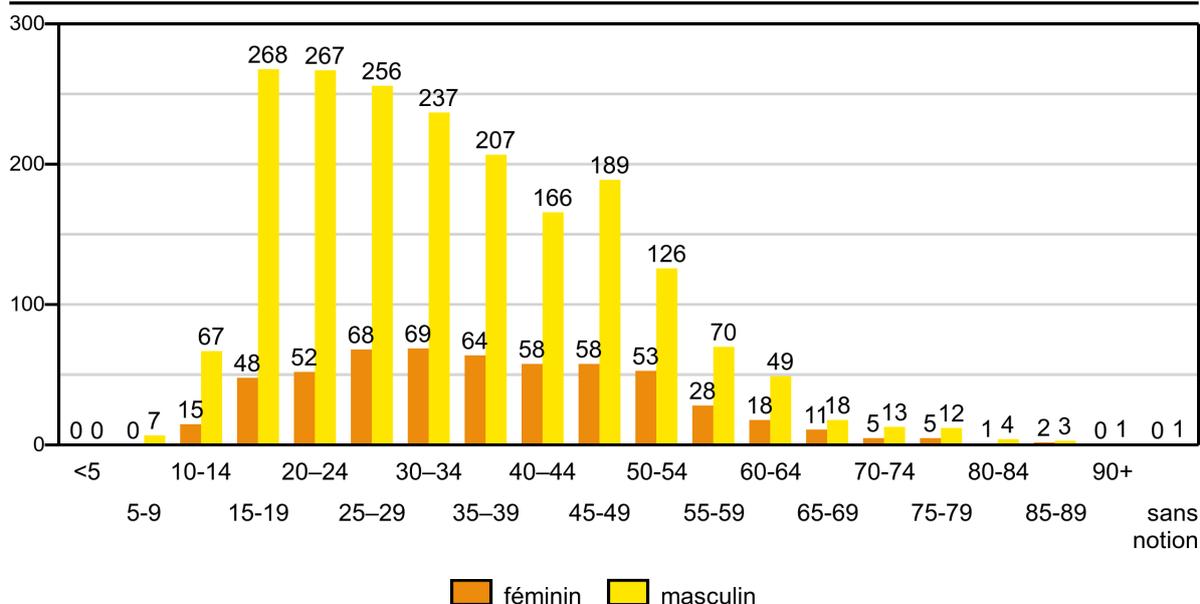
© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 9:** Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

### 2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

#### 2.4.2.1 Code pénal (CP)

#### Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2020

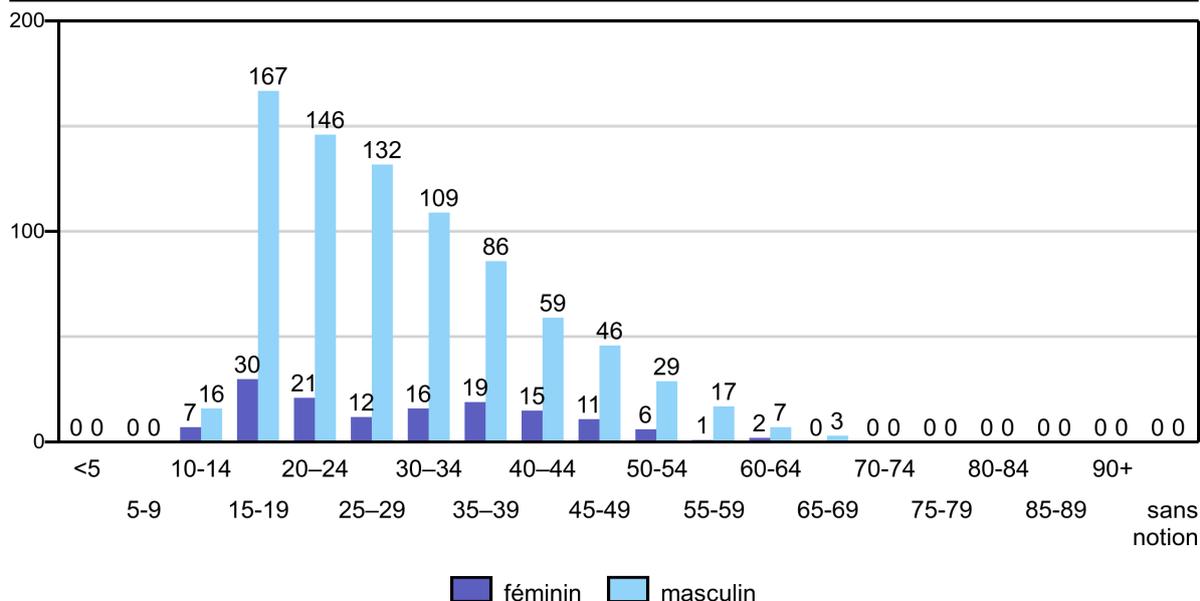
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 10:** Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

### 2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

#### Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2020

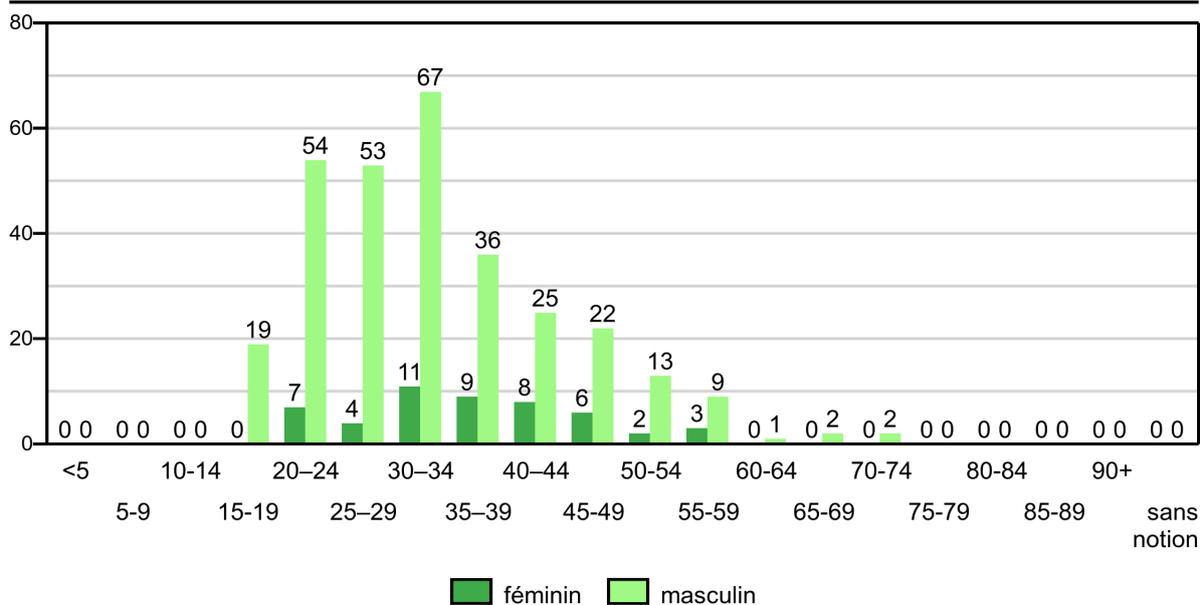
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

### 2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

#### Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2020

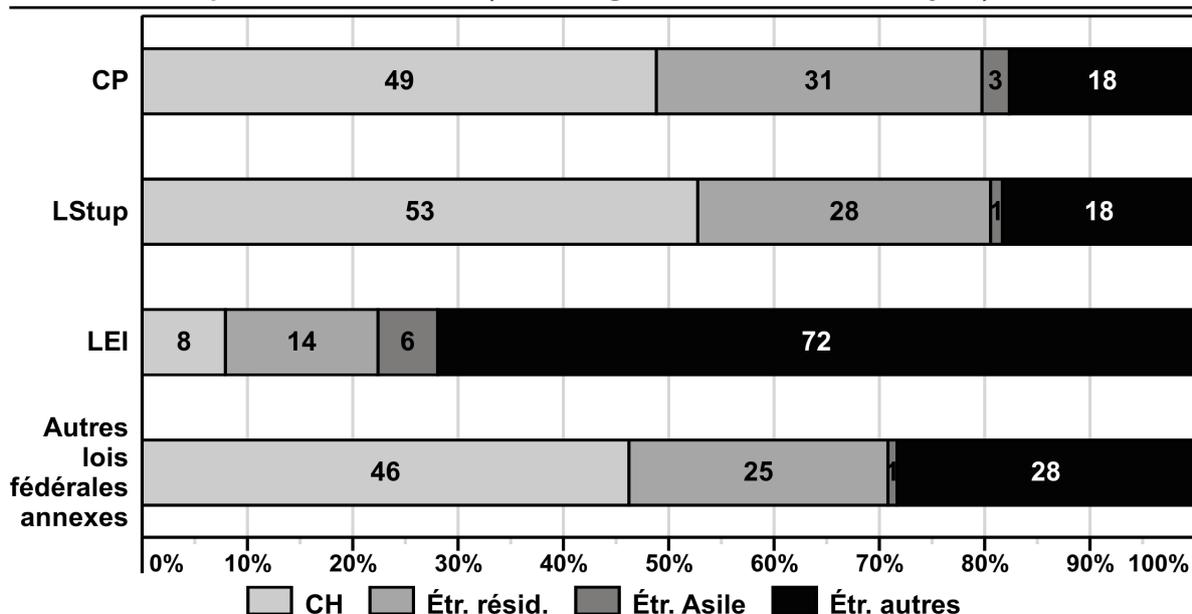
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe

### 2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

#### Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 13:** Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

#### Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

#### Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

#### Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEI: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers et l'intégration de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

#### 2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

##### 2.4.4.1 Code pénal (CP)

###### Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
<b>Total</b>	<b>2 516</b>	<b>2 006</b>	<b>66</b>	<b>444</b>
Suisse	1 229	1 229		
<b>Total étrangers</b>	<b>1 287</b>	<b>777</b>	<b>66</b>	<b>444</b>
Portugal	210	196	0	14
France	186	97	0	89
Algérie	134	11	7	116
Italie	98	94	0	4
Maroc	63	25	1	37
Géorgie	48	1	12	35
Roumanie	47	11	0	36
Espagne	43	36	0	7
Tunisie	41	21	3	17
Kosovo	40	35	1	4
Érythrée	35	20	15	0
Turquie	25	23	0	2
Congo (Kinshasa)	24	21	1	2
Brésil	22	19	0	3
Cameroun	18	15	0	3
Serbie-et-Monténégro	17	14	1	2
Bosnie et Herzégovine	15	13	1	1
Libye	12	0	1	11
Syrie	12	6	3	3
Allemagne	11	7	0	4
Irak	11	7	2	2
Angola	10	6	2	2
Afghanistan	10	0	9	1
Autres nationalités	155	99	7	49

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 10:** Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

#### 2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
<b>Total</b>	<b>957</b>	<b>771</b>	<b>11</b>	<b>175</b>
Suisse	505	505		
<b>Total étrangers</b>	<b>452</b>	<b>266</b>	<b>11</b>	<b>175</b>
France	104	38	0	66
Portugal	93	85	0	8
Italie	44	44	0	0
Algérie	35	2	2	31
Espagne	19	18	0	1
Maroc	15	4	0	11
Tunisie	13	8	0	5
Serbie-et-Monténégro	11	8	1	2
Autres nationalités	118	59	8	51

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 11:** Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

#### 2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
<b>Total</b>	<b>353</b>	<b>79</b>	<b>20</b>	<b>254</b>
Suisse	28	28		
<b>Total étrangers</b>	<b>325</b>	<b>51</b>	<b>20</b>	<b>254</b>
Algérie	71	4	1	66
Kosovo	27	4	2	21
France	21	6	0	15
Maroc	20	1	0	19
Turquie	18	8	0	10
Portugal	13	9	0	4
Tunisie	13	1	0	12
Libye	10	0	0	10
Autres nationalités	132	18	17	97

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 12:** Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

## 2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

### 2.4.5.1 Code pénal (CP)

**Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu**

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>92</b>	<b>83</b>	<b>28</b>	<b>22</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>260</b>
Suisses	64	45	16	11	17	1	154
Étrangers	28	38	12	11	14	3	106
résidents	20	26	6	8	9	1	70
asile	0	1	1	1	1	0	4
autres	8	11	5	2	4	2	32
<b>Total adultes</b>	<b>1 188</b>	<b>467</b>	<b>251</b>	<b>116</b>	<b>193</b>	<b>40</b>	<b>2 255</b>
Suisses	598	210	109	53	87	18	1 075
Étrangers	590	257	142	63	106	22	1 180
résidents	365	171	67	38	57	9	707
asile	23	16	11	3	9	0	62
autres	202	70	64	22	40	13	411

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 13:** Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

### 2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

**Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu**

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>78</b>	<b>47</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>148</b>
Suisses	56	34	12	5	3	0	110
Étrangers	22	13	2	1	0	0	38
résidents	18	10	1	1	0	0	30
asile	1	0	0	0	0	0	1
autres	3	3	1	0	0	0	7
<b>Total adultes</b>	<b>455</b>	<b>215</b>	<b>83</b>	<b>32</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>809</b>
Suisses	228	102	38	16	11	0	395
Étrangers	227	113	45	16	13	0	414
résidents	148	50	24	11	3	0	236
asile	6	1	2	0	1	0	10
autres	73	62	19	5	9	0	168

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 14:** Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

### 2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

#### Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	4	2	1	0	0	0	7
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	4	2	1	0	0	0	7
<b>Total adultes</b>	<b>233</b>	<b>80</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>346</b>
Suisses	24	4	0	0	0	0	28
Étrangers	209	76	17	5	10	1	318
résidents	43	7	0	1	0	0	51
asile	19	1	0	0	0	0	20
autres	147	68	17	4	10	1	247

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 15:** Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

### 2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

#### Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	3 813	582	140	35	65	61

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 16:** Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

### 3 Partie détaillée

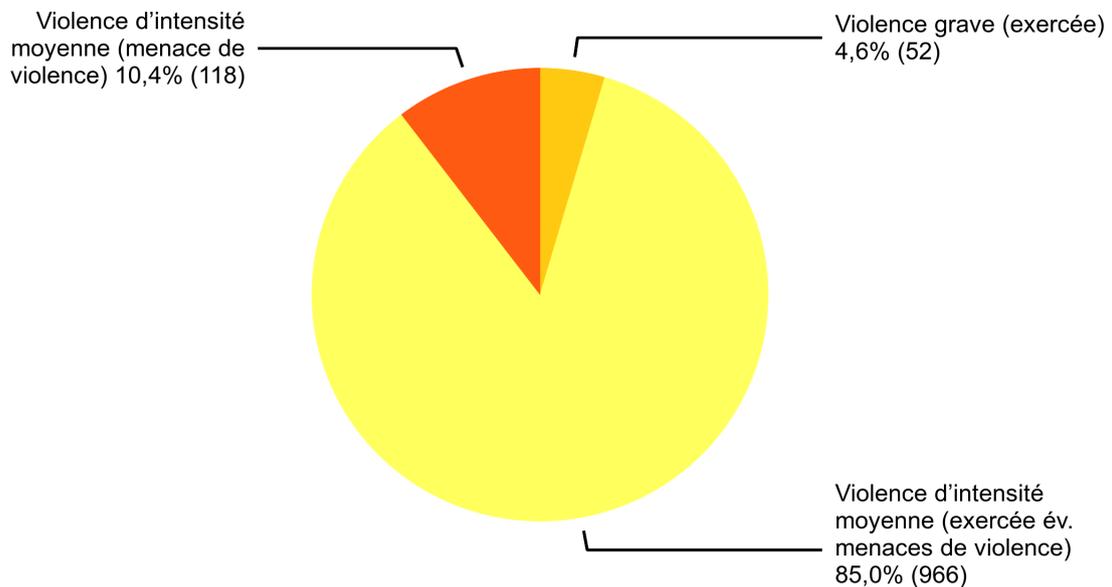
#### 3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

##### 3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

###### Infractions de violence: répartition selon le type de violence

---



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 14:** Infractions de violence: répartition selon le type de violence

### 3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

#### Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total violence</b>	<b>1 090</b>	<b>86,8%</b>	<b>1 136</b>	<b>87,6%</b>	<b>4%</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>38</b>	<b>73,7%</b>	<b>52</b>	<b>88,5%</b>	<b>37%</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	4	100,0%	6	100,0%	50%
Homicides avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Homicides avec arme coupante/tranchante	3	100,0%	3	100,0%	0%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Homicides avec violence physique	1	100,0%	2	100,0%	100%
Homicides autre instrument	0	–	1	100,0%	–
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	37,5%	10	80,0%	25%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	1	0,0%	0	–	-100%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	2	100,0%	0	–	-100%
Lés. corp. graves avec violence physique	5	20,0%	9	77,8%	80%
Lés. corp. graves autre instrument	0	–	1	100,0%	–
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	26	80,8%	36	88,9%	38%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>946</b>	<b>88,8%</b>	<b>966</b>	<b>89,5%</b>	<b>2%</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	172	93,0%	217	88,5%	26%
Voies de fait (Art. 126)	486	89,9%	468	92,1%	-4%
Participation à rixe (Art. 133) <sup>1</sup>	13	100,0%	11	100,0%	-15%
<i>Nombre d'affaires</i>	3	–	2	–	-33%
Participation à agression (Art. 134) <sup>1</sup>	49	89,8%	53	86,8%	8%
<i>Nombre d'affaires</i>	22	–	23	–	5%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	43	44,2%	54	55,6%	26%
Contrainte (Art. 181)	74	94,6%	55	96,4%	-26%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	1	100,0%	–
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	21	81,0%	17	88,2%	-19%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	32	81,3%	21	90,5%	-34%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	56	96,4%	69	97,1%	23%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>106</b>	<b>73,6%</b>	<b>118</b>	<b>71,2%</b>	<b>11%</b>
Menaces (Art. 180)	89	82,0%	96	83,3%	8%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	17	29,4%	22	18,2%	29%

© OFS, Neuchâtel 2020

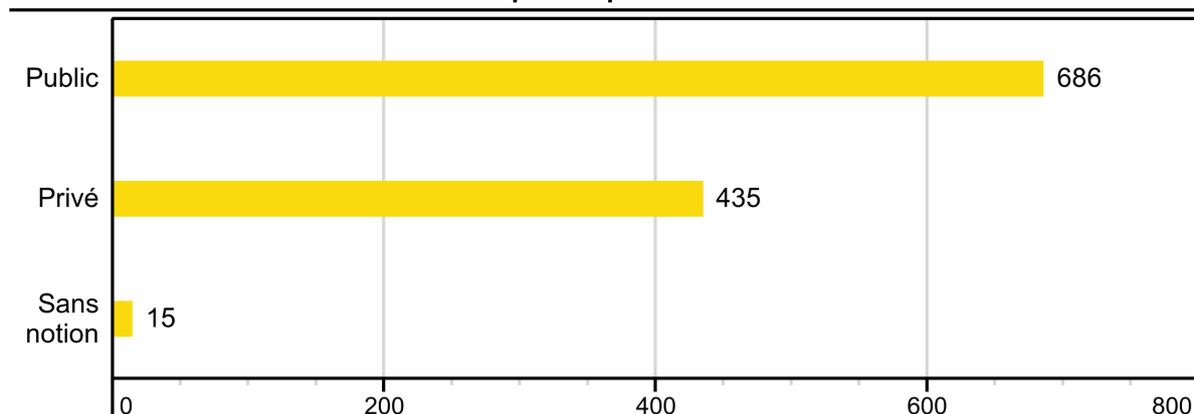
**Tableau 17:** Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

<sup>1</sup> Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

### 3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

#### 3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

##### **Infractions de violence selon l'endroit: public-privé**



État de la base de données: 13.2.2020

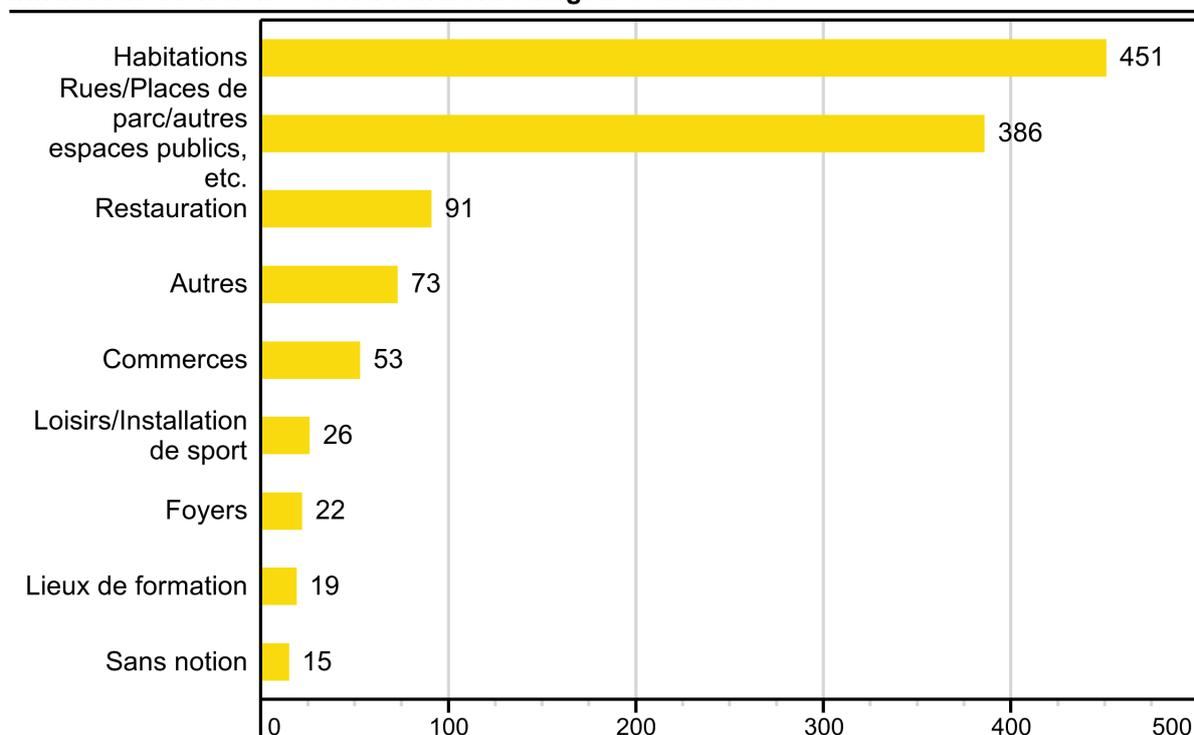
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 15:** Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

#### 3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

##### **Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées**



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 16:** Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

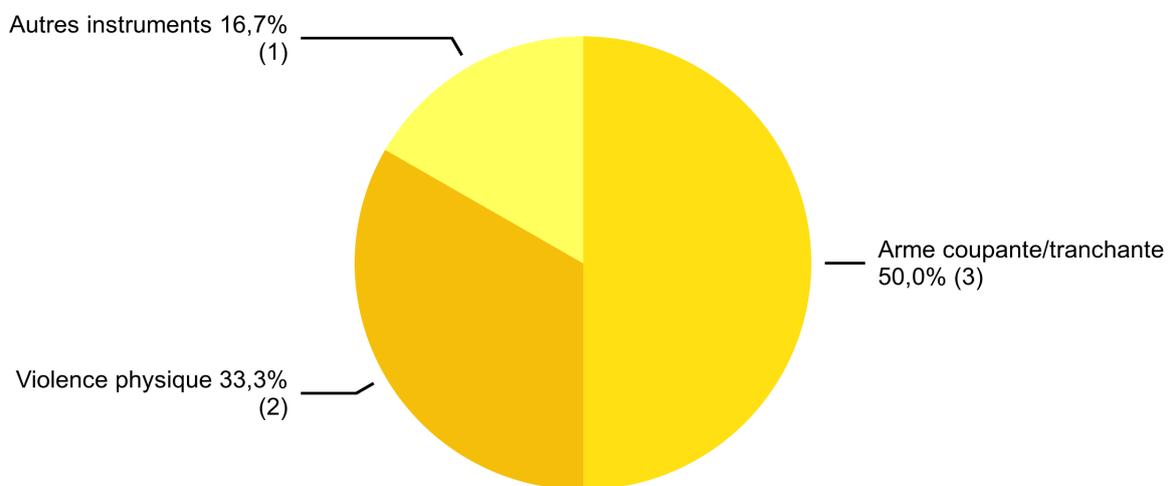
Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

### 3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

#### 3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

##### **Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives**

---



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

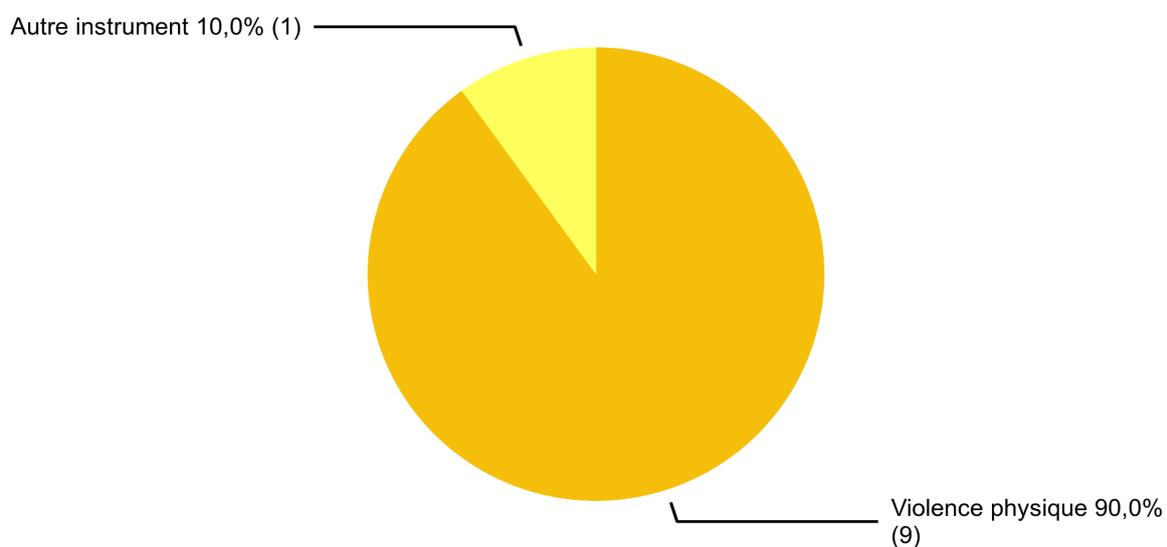
© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 17:** Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

#### 3.1.4.2 Lésions corporelles graves

##### **Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument**

---



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 18:** Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

### 3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

#### Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
<b>Total violence</b>	<b>875</b>	<b>94</b>	<b>174</b>	<b>606</b>	<b>689</b>	<b>416</b>	<b>316</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>46</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>28</b>	<b>44</b>	<b>21</b>	<b>18</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	6	0	0	6	5	1	0
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	3	0	0	3	2	1	0
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	2	0	0	2	2	0	0
Homicides autre instrument	1	0	0	1	1	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	10	4	4	2	9	4	4
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	9	4	4	1	8	4	4
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	31	3	7	21	31	16	14
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)</b>	<b>782</b>	<b>83</b>	<b>159</b>	<b>540</b>	<b>608</b>	<b>373</b>	<b>282</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	179	18	38	123	144	94	69
Voies de fait (Art. 126)	397	44	69	284	295	190	151
Participation à rixe (Art. 133)	11	2	0	9	8	9	4
Participation à agression (Art. 134)	40	8	23	9	36	19	14
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	41	9	18	14	39	25	15
Contrainte (Art. 181)	92	3	14	75	70	34	25
Mariage forcé (Art. 181a)	1	0	0	1	1	1	1
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	19	1	1	17	18	11	7
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	18	6	1	11	16	9	8
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	72	3	19	50	59	34	21
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>101</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>69</b>	<b>85</b>	<b>49</b>	<b>39</b>
Menaces (Art. 180)	96	10	16	69	80	46	37
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	5	4	1	0	5	3	2

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 18:** Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

### 3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

#### Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Age			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
<b>Total violence</b>	<b>1 052</b>	<b>139</b>	<b>182</b>	<b>713</b>	<b>555</b>	<b>480</b>	<b>17</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>51</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>29</b>	<b>11</b>	<b>40</b>	<b>0</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	6	0	0	6	3	3	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	3	0	0	3	2	1	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	2	0	0	2	0	2	0
Homicides autre instrument	1	0	0	1	1	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	10	3	1	6	8	2	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	9	3	1	5	7	2	0
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	36	9	9	18	0	36	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>901</b>	<b>118</b>	<b>156</b>	<b>611</b>	<b>488</b>	<b>398</b>	<b>15</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	209	21	40	148	131	78	0
Voies de fait (Art. 126)	451	78	72	301	223	228	0
Rixe (Art. 133)	2	0	0	2	2	0	0
Agression (Art. 134)	39	4	17	18	33	6	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	64	0	18	42	43	17	4
Contrainte (Art. 181)	61	8	7	39	16	38	7
Mariage forcé (Art. 181a)	1	0	0	1	0	1	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	17	1	5	11	7	10	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	20	8	2	10	3	17	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	81	0	5	71	58	19	4
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>136</b>	<b>14</b>	<b>22</b>	<b>98</b>	<b>72</b>	<b>62</b>	<b>2</b>
Menaces (Art. 180)	115	10	14	89	60	53	2
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	21	4	8	9	12	9	0

© OFS, Neuchâtel 2020

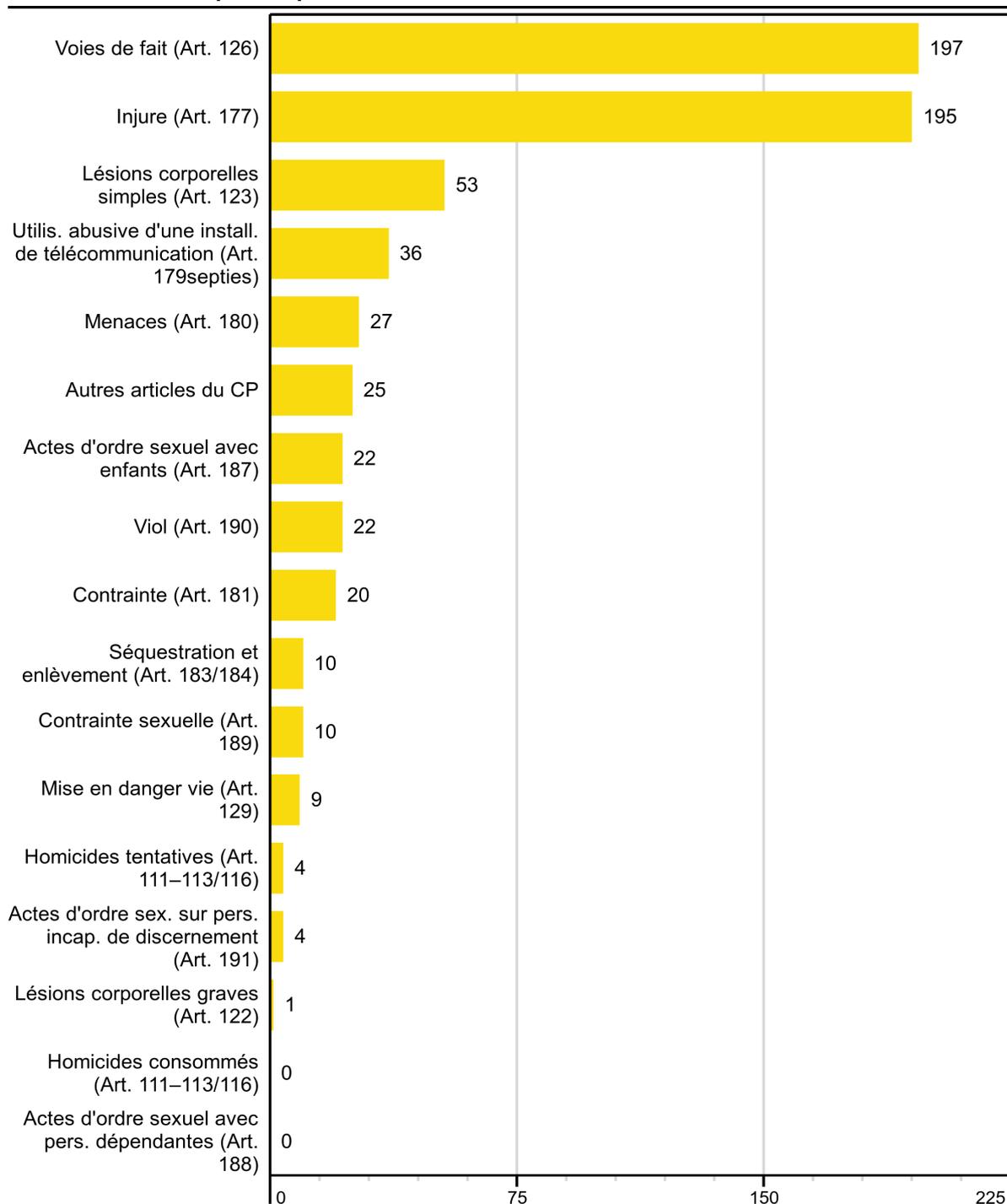
**Tableau 19:** Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

## 3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

### 3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

#### Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

### 3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

#### Violences domestiques: évolution des infractions

	2018	2019	Différence
	Infractions	Infractions	
<b>Total infractions de violences domestiques</b>	<b>625</b>	<b>635</b>	<b>2%</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	4	300%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	1	–
Lésions corporelles simples (Art. 123)	40	53	33%
Voies de fait (Art. 126)	199	197	-1%
Mise en danger vie (Art. 129)	11	9	-18%
Injure (Art. 177)	178	195	10%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 <sup>septies</sup> )	37	36	-3%
Menaces (Art. 180)	24	27	13%
Contrainte (Art. 181)	40	20	-50%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	8	10	25%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	27	22	-19%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	11	10	-9%
Viol (Art. 190)	14	22	57%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	3	4	33%
Autres articles du CP <sup>2</sup>	32	25	-22%

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 20:** Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 41% de ces infractions.

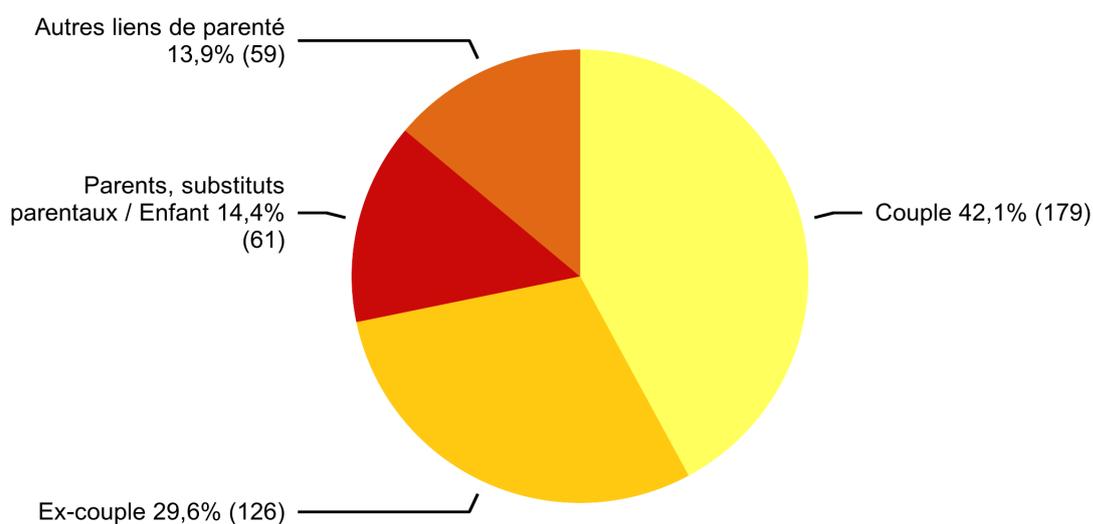
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

<sup>2</sup> Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260<sup>bis</sup> CP).

### 3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

#### Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

---



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

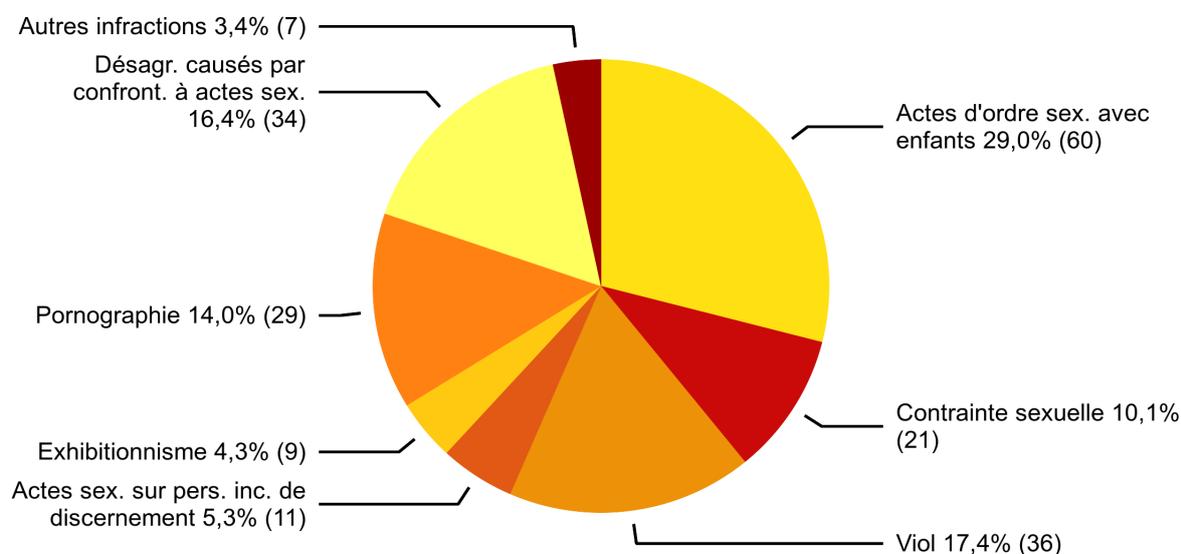
**Figure 20:** Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

### 3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

#### 3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

##### Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 21:** Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

#### 3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

##### Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

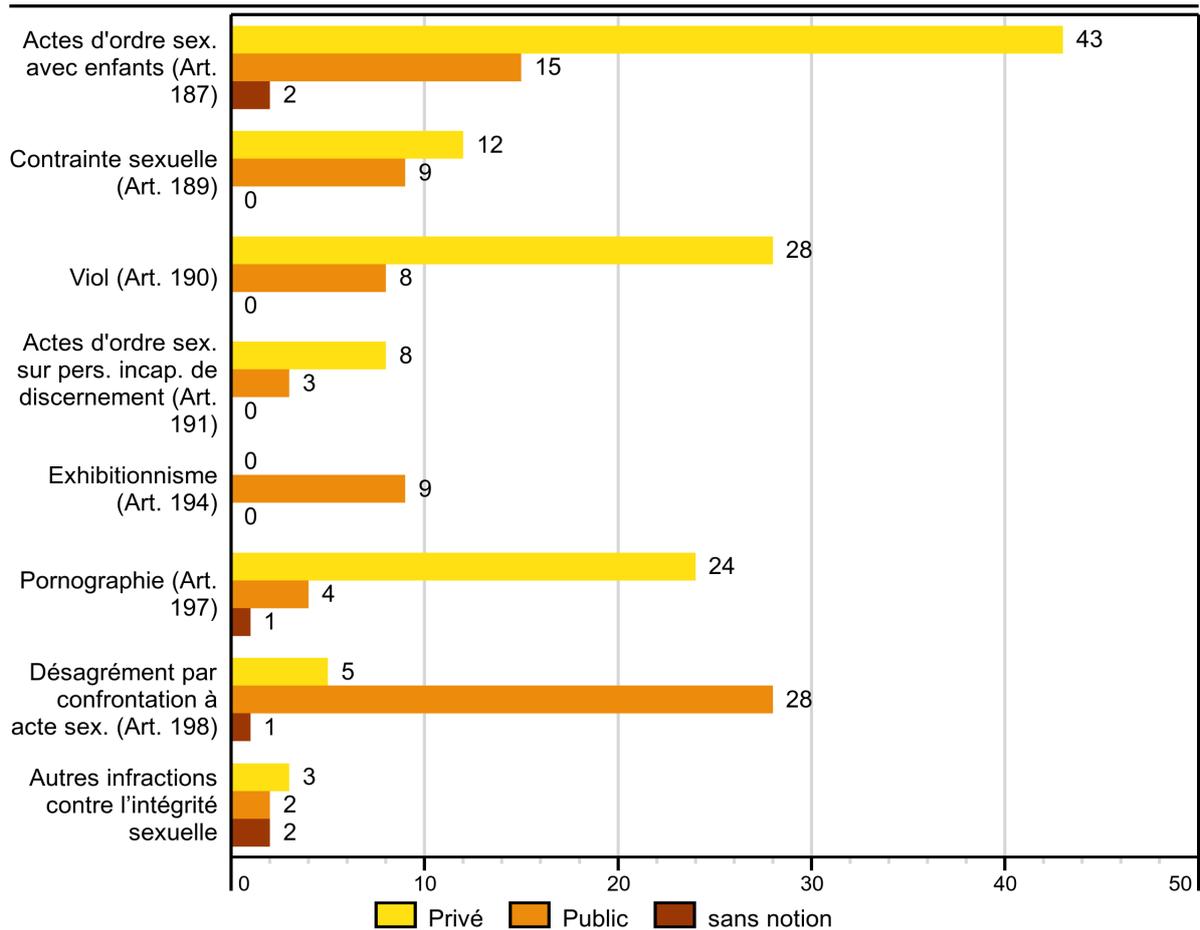
	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total intégrité sexuelle</b>	<b>219</b>	<b>88,6%</b>	<b>207</b>	<b>89,9%</b>	<b>-5%</b>
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	69	92,8%	60	96,7%	-13%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	32	81,3%	21	90,5%	-34%
Viol (Art. 190)	26	80,8%	36	88,9%	38%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	10	100,0%	11	90,9%	10%
Exhibitionnisme (Art. 194)	3	66,7%	9	77,8%	200%
Pornographie (Art. 197)	31	100,0%	29	89,7%	-6%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	23	69,6%	34	79,4%	48%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	25	96,0%	7	100,0%	-72%

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 21:** Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

### 3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

#### Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 22:** Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

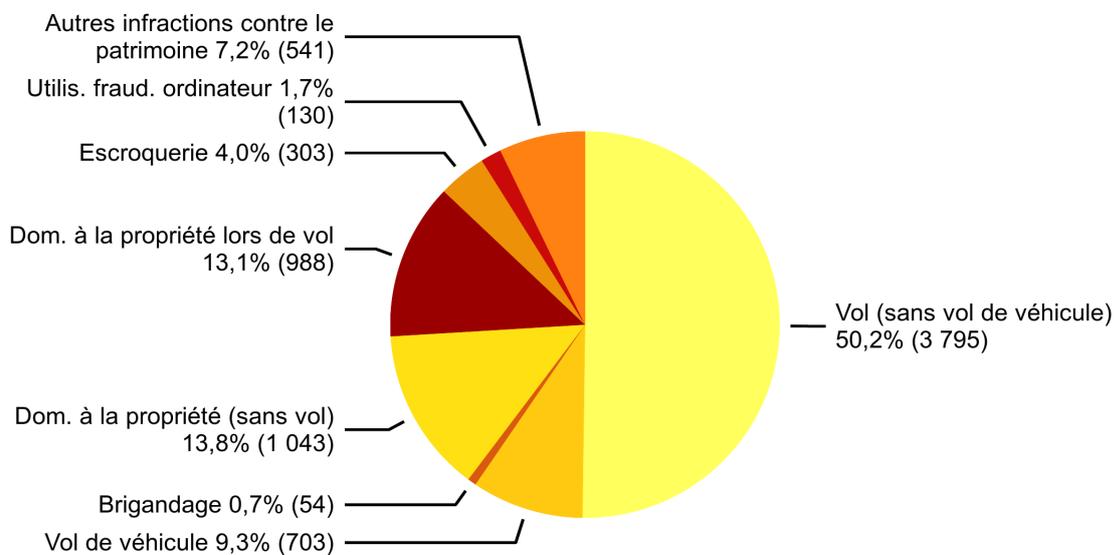
Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

### 3.4 Infractions contre le patrimoine

#### 3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

##### Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

---



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 23:** Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

### 3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

#### Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total patrimoine</b>	<b>6 740</b>	<b>28,0%</b>	<b>7 557</b>	<b>26,4%</b>	<b>12%</b>
Appropr. illégitime (Art. 137)	176	13,6%	200	17,0%	14%
Abus de confiance (Art. 138)	72	91,7%	59	93,2%	-18%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	3 357	26,5%	3 795	25,3%	13%
Vol de véhicule (Art. 139)	542	8,5%	703	11,7%	30%
Brigandage (Art. 140)	43	44,2%	54	55,6%	26%
Soustraction de chose (Art. 141)	3	100,0%	5	80,0%	67%
Soustraction de données (Art. 143)	8	12,5%	17	35,3%	113%
Accès indu sys. info (Art. 143 <sup>bis</sup> )	23	34,8%	18	33,3%	-22%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 034	31,9%	1 043	27,5%	1%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	902	23,6%	988	17,2%	10%
Escroquerie (Art. 146)	320	29,4%	303	29,7%	-5%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	97	50,5%	130	39,2%	34%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	18	94,4%	10	100,0%	-44%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	17	88,2%	14	92,9%	-18%
Extorsion et chantage (Art. 156)	17	29,4%	22	18,2%	29%
Gestion déloyale (Art. 158)	3	100,0%	7	100,0%	133%
Détournement de salaire (Art. 159)	3	100,0%	5	100,0%	67%
Recel (Art. 160)	46	97,8%	52	98,1%	13%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	7	100,0%	6	100,0%	-14%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	20	100,0%	74	98,6%	270%
Autres infractions contre le patrimoine	32	93,8%	52	94,2%	63%

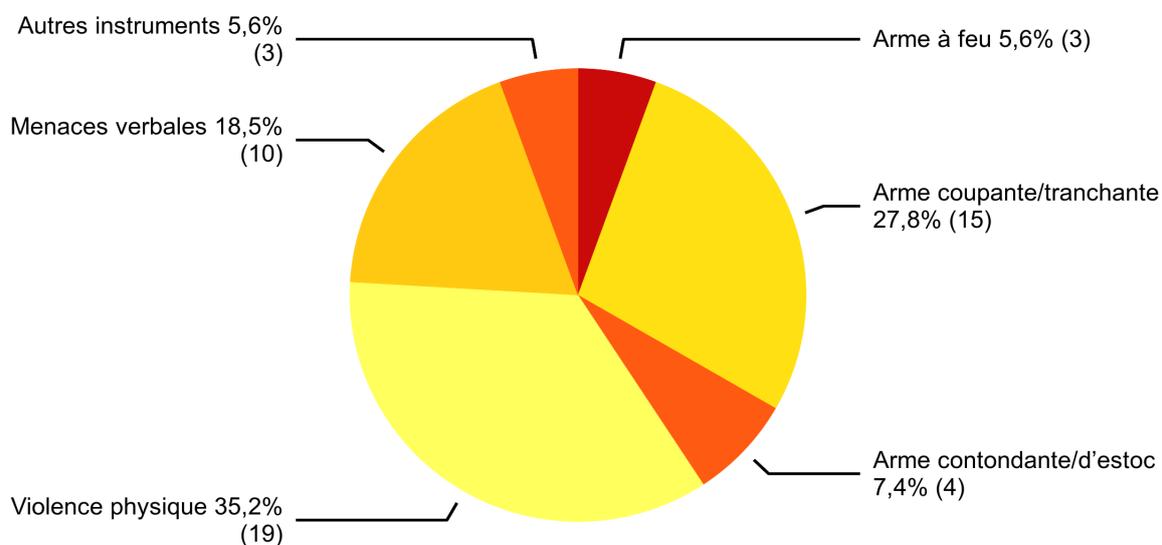
© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 22:** Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

### 3.5 Brigandage

#### 3.5.1 Brigandage selon l'instrument

##### Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

#### 3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

##### Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
<b>Total brigandage (Art. 140)</b>	<b>43</b>	<b>44,2%</b>	<b>54</b>	<b>55,6%</b>	<b>26%</b>
Arme à feu	4	50,0%	3	66,7%	-25%
Arme coupante/tranchante	6	66,7%	15	66,7%	150%
Arme contondante/d'estoc	0	–	4	50,0%	–
Violence physique	30	43,3%	19	42,1%	-37%
Menaces verbales	3	0,0%	10	60,0%	233%
Autres instruments	0	–	3	66,7%	–
Instrument inconnu	0	–	0	–	0%

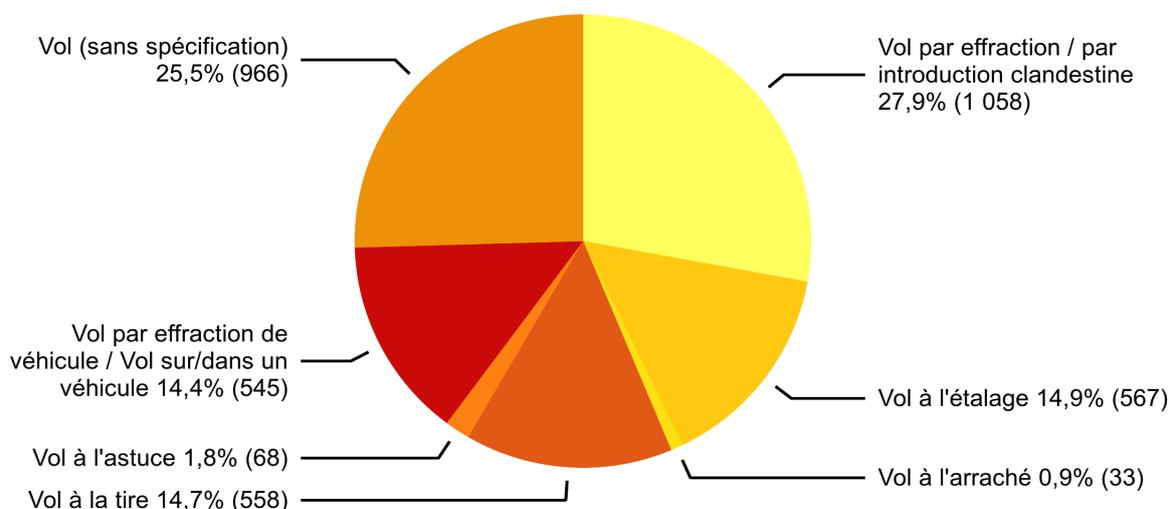
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

## 3.6 Vol

### 3.6.1 Répartition selon le type de vol

#### Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 25:** Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

### 3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

#### Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
<b>Total vols (sans vols de véhicule)</b>	<b>3 357</b>	<b>26,5%</b>	<b>3 795</b>	<b>25,3%</b>	<b>13%</b>
Vol (sans spécification)	844	16,9%	966	18,7%	14%
Vol par effraction	671	21,8%	744	13,4%	11%
Vol par introduction clandestine	270	20,0%	314	24,8%	16%
Vol à l'étalage	553	81,7%	567	81,8%	3%
Vol à l'arraché	29	24,1%	33	21,2%	14%
Vol à la tire	423	4,5%	558	6,8%	32%
Vol à l'astuce	54	18,5%	68	26,5%	26%
Vol par effraction de véhicule	154	13,0%	150	9,3%	-3%
Vol sur/dans un véhicule	359	10,9%	395	14,9%	10%

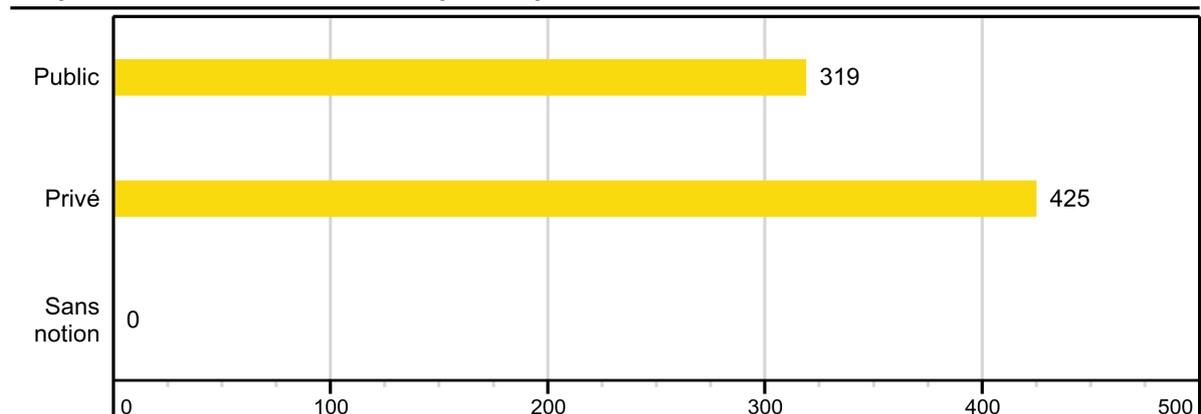
© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 24:** Type de vol: élucidation et évolution des infractions

### 3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

#### 3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

##### Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

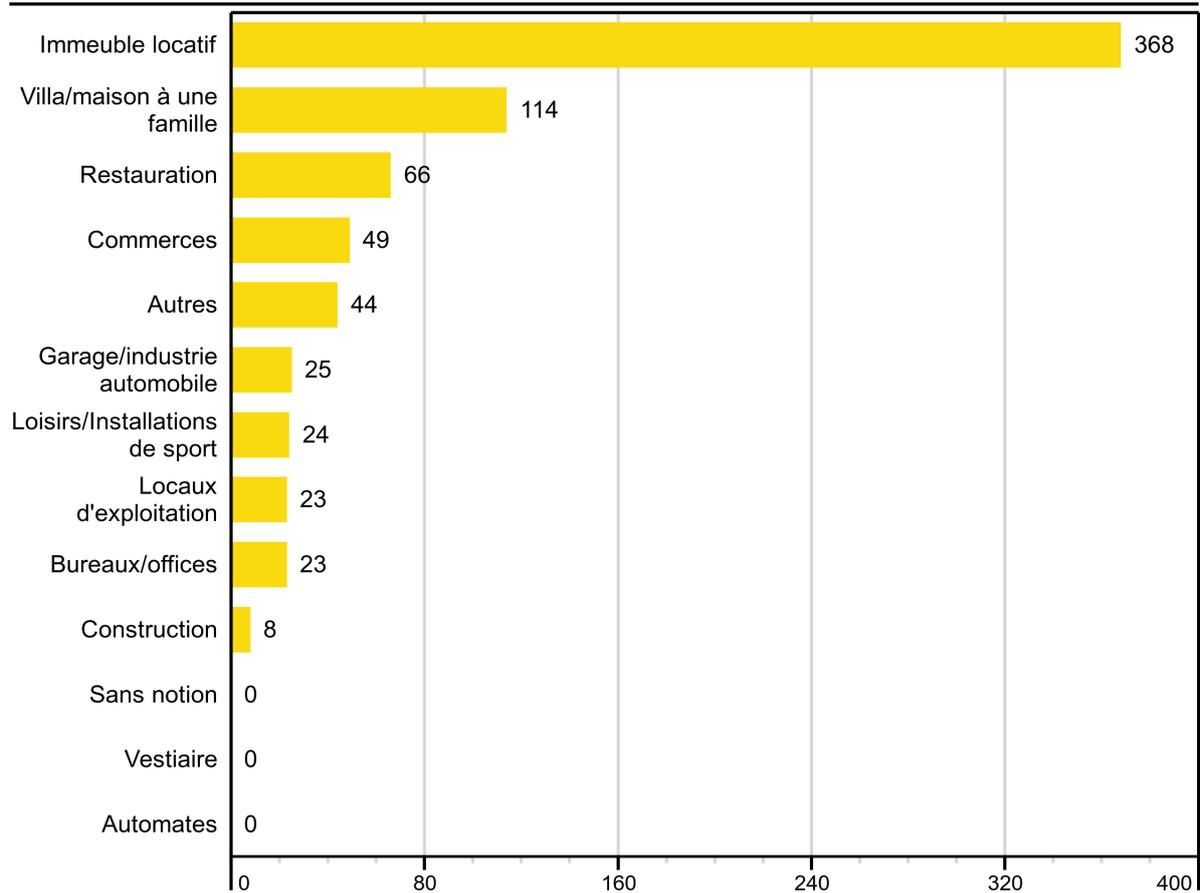
**Figure 26:** Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

### 3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

#### Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

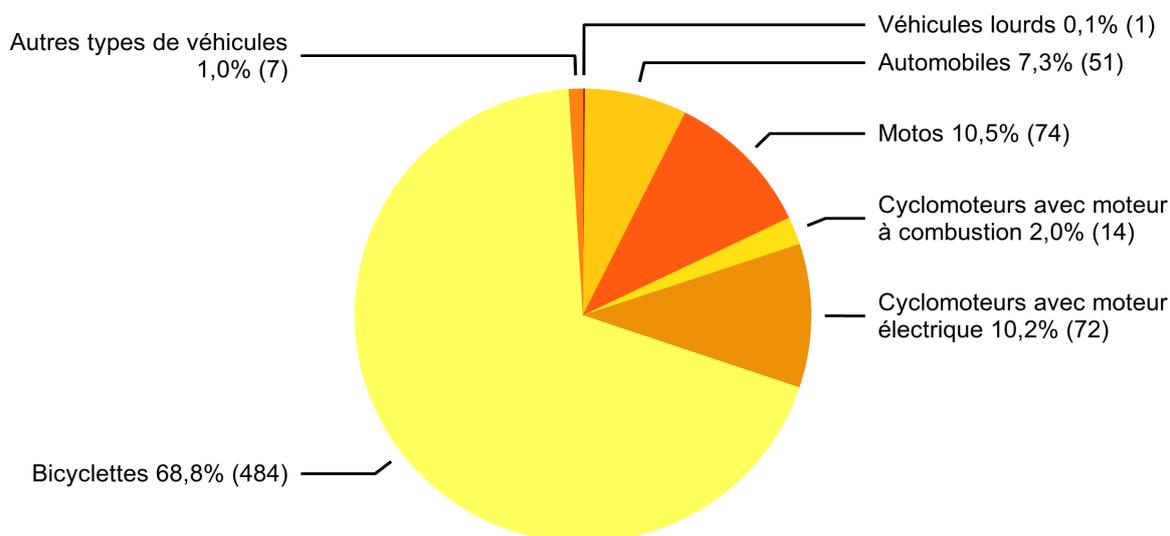
© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 27:** Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

### 3.7 Vol de véhicule

#### 3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

##### Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

#### 3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

##### Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total vols de véhicules</b>	<b>542</b>	<b>8,5%</b>	<b>703</b>	<b>11,7%</b>	<b>30%</b>
Véhicules lourds	1	0,0%	1	0,0%	0%
Automobiles	23	56,5%	51	47,1%	122%
Motos	38	7,9%	74	12,2%	95%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	13	15,4%	14	21,4%	8%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	–	–	72	11,1%	–
Bicyclettes	456	6,1%	484	7,6%	6%
Autres véhicules	11	0,0%	7	14,3%	-36%

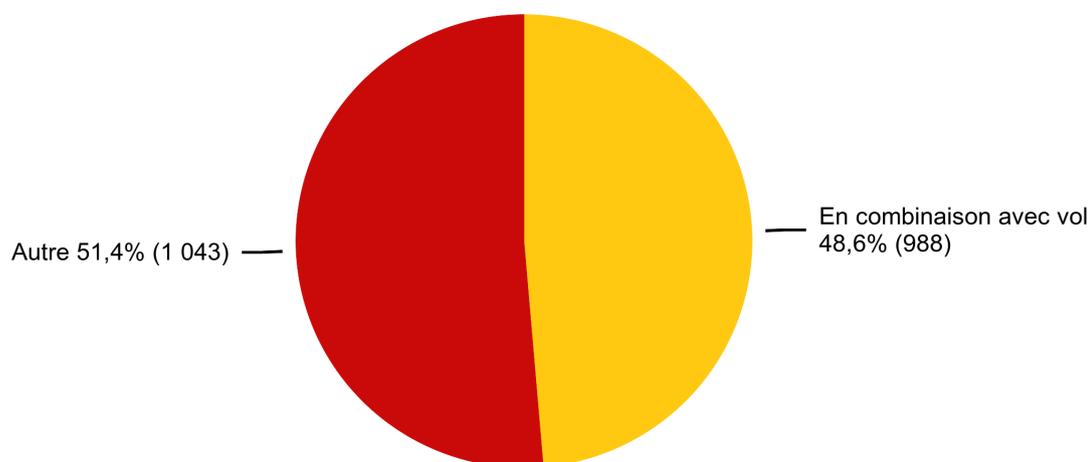
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

### 3.8 Dommages à la propriété

#### 3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

##### Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 29:** Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

#### 3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

##### Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
<b>Total dommages à la propriété</b>	<b>1 936</b>	<b>28,0%</b>	<b>2 031</b>	<b>22,5%</b>	<b>5%</b>
En combinaison avec vol	902	23,6%	988	17,2%	10%
Vandalisme	—	—	—	—	—
Autre	1 034	31,9%	1 043	27,5%	1%

© OFS, Neuchâtel 2020

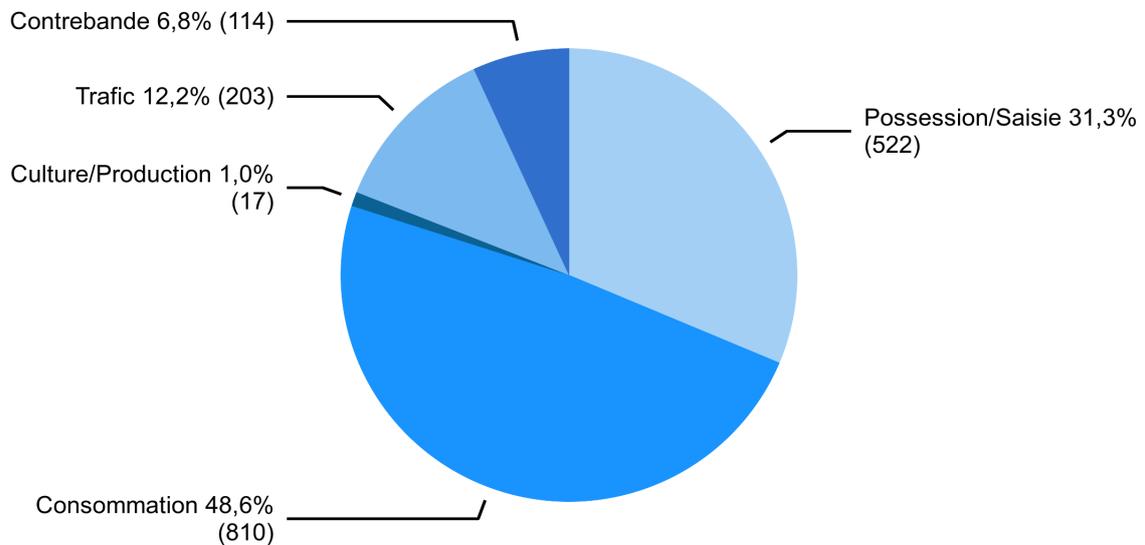
**Tableau 26:** Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

### 3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

#### 3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

##### Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

---



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 30:** Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

### 3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

#### Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total infractions à la LStup</b>	<b>1 842</b>	<b>99,8%</b>	<b>1 666</b>	<b>99,4%</b>	<b>-10%</b>
<b>Total possession/saisie</b>	<b>590</b>	<b>99,8%</b>	<b>522</b>	<b>99,2%</b>	<b>-12%</b>
Possession/saisie contravention	–	–	–	–	–
Possession/saisie délit	572	99,8%	513	99,2%	-10%
Possession/saisie crime	18	100,0%	9	100,0%	-50%
<b>Total consommation</b>	<b>906</b>	<b>100,0%</b>	<b>810</b>	<b>99,9%</b>	<b>-11%</b>
<b>Total culture/production</b>	<b>29</b>	<b>100,0%</b>	<b>17</b>	<b>100,0%</b>	<b>-41%</b>
Culture/production contravention	–	–	–	–	–
Culture/production délit	29	100,0%	14	100,0%	-52%
Culture/production crime	0	–	3	100,0%	–
<b>Total trafic</b>	<b>206</b>	<b>100,0%</b>	<b>203</b>	<b>99,5%</b>	<b>-1%</b>
Trafic délit	147	100,0%	146	99,3%	-1%
Trafic crime	59	100,0%	57	100,0%	-3%
<b>Total contrebande</b>	<b>111</b>	<b>98,2%</b>	<b>114</b>	<b>96,5%</b>	<b>3%</b>
Importation, exportation, transit contravention <sup>3</sup>	–	–	–	–	–
Importation, exportation, transit délit	101	98,0%	111	96,4%	10%
Importation, exportation, transit crime	10	100,0%	3	100,0%	-70%
<b>Total autres infractions à la LStup<sup>3</sup></b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
Autres infractions à la LStup contravention	–	–	–	–	–
Autres infractions à la LStup délit	–	–	–	–	–

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 27:** Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

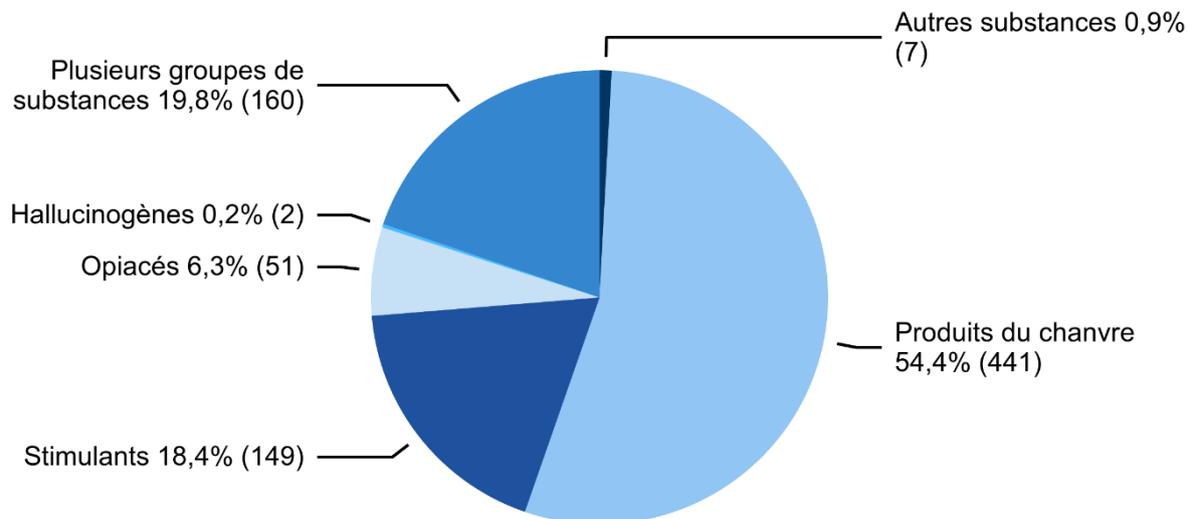
<sup>3</sup> Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup depuis août 2019. Ce tableau a reçu une extension pour cette raison.

### 3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

#### 3.9.3.1 Consommation par substances

##### **Loi sur les stupéfiants: consommation par substances**



État de la base de données: 13.2.2020

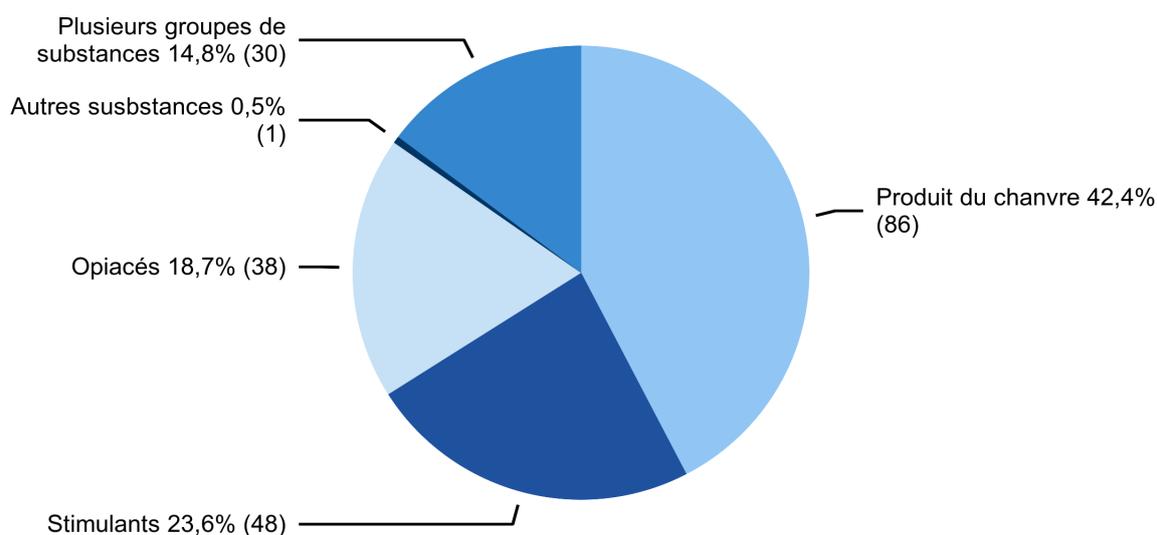
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 31:** Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

### 3.9.3.2 Trafic par substances

#### Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

### 3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

#### 3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

##### Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	331	0	10	56	37	55	45	59	44	19	6	0
Étrangers	276	0	4	18	11	49	54	88	40	11	1	0
résidents	193	0	4	15	9	34	39	47	34	10	1	0
asile	7	0	0	0	0	2	3	2	0	0	0	0
autres	76	0	0	3	2	13	12	39	6	1	0	0
Suissesses	70	0	5	10	7	9	5	17	13	2	2	0
Étrangères	32	0	0	5	3	6	1	8	8	1	0	0
résidents	29	0	0	5	3	5	0	7	8	1	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	3	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

### 3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

#### Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	72	0	2	11	9	12	8	14	9	5	2	0
Étrangers	87	0	1	2	3	21	16	22	14	7	1	0
résidents	38	0	1	2	2	8	8	7	8	2	0	0
asile	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0
autres	47	0	0	0	1	11	8	15	6	5	1	0
Suissesses	11	0	0	0	0	2	2	4	2	1	0	0
Étrangères	13	0	0	0	2	1	0	5	2	3	0	0
résidents	11	0	0	0	2	0	0	4	2	3	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	2	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 29:** Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

### 3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

#### Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>124</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>148</b>
Suisses	90	17	2	1	0	0	110
Étrangers	34	4	0	0	0	0	38
résidents	29	1	0	0	0	0	30
asile	1	0	0	0	0	0	1
autres	4	3	0	0	0	0	7
<b>Total adultes</b>	<b>696</b>	<b>85</b>	<b>22</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>809</b>
Suisses	338	45	10	1	1	0	395
Étrangers	358	40	12	2	2	0	414
résidents	205	24	5	0	2	0	236
asile	8	2	0	0	0	0	10
autres	145	14	7	2	0	0	168

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 30:** Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

### 3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

#### Décès dus à la drogue: évolution

	2018	2019	Différence
Hommes	3	1	-67%
Femmes	0	0	0%
Adultes	3	1	-67%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/esses	2	1	-50%
Étrangers/ères	1	0	-100%
<b>Total décès dus à la drogue</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>-67%</b>

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 31:** Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

### 3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

#### Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
<b>Produits de chanvre</b>					
Graines de cannabis	7	–	0,016	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	2	–	–	–	67
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	7	–	–	–	1 025
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	2	–	1,302	–	5
Haschisch	204	7	6,137	–	–
Huile de haschisch	–	–	–	–	–
Marijuana	174	32	31,428	–	1
Cannabinoïdes de synthèse	–	–	–	–	–
<b>Stimulants</b>					
Amphétamine	15	–	21,036	–	–
Crack	–	–	–	–	–
Ecstasy	30	205	0,430	–	–
Khat	2	–	40,210	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	80	3	0,773	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	38	197	0,189	–	–
Méphédrone	–	–	–	–	–
MDPV	–	–	–	–	–
<b>Opiacés</b>					
Héroïne	54	7	0,938	–	–
Morphine-/héroïne-base	–	–	–	–	–
Opium	1	–	0,001	–	–
Méthadone	1	52	–	–	–
Autres produits de substitution	–	–	–	–	–
<b>Hallucinogènes</b>					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	5	3	0,040	–	–
LSD	4	22	–	–	–
Mescaline	1	–	0,004	–	–
Autres hallucinogènes	–	–	–	–	–
<b>Autres substances</b>					
GHB/GBL	–	–	–	–	–
Autres substances stupéifiantes	7	79	0,017	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéifiantes	11	59	0,013	1 300	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéifiantes	–	–	–	–	–
Substances de coupage	–	–	–	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

© OFS, Neuchâtel 2020

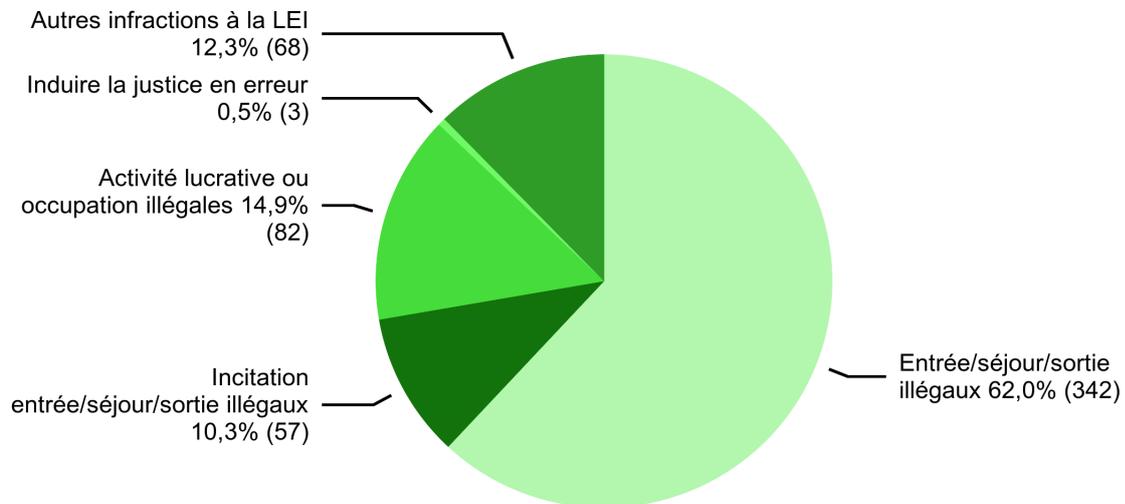
**Tableau 32:** Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

### 3.10 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

#### 3.10.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

##### Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

---



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 33:** Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

### 3.10.2 Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

#### Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total général infractions à la LEI</b>	<b>424</b>	<b>100,0%</b>	<b>552</b>	<b>100,0%</b>	<b>30%</b>
<b>Total entrée/séjour/sortie illégaux</b>	<b>266</b>	<b>100,0%</b>	<b>342</b>	<b>100,0%</b>	<b>29%</b>
Entrée illégale (y.c. par négligence)	30	100,0%	36	100,0%	20%
Séjour illégal (y.c. par négligence)	231	100,0%	306	100,0%	32%
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	5	100,0%	0	–	-100%
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
<b>Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux</b>	<b>50</b>	<b>100,0%</b>	<b>57</b>	<b>100,0%</b>	<b>14%</b>
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	50	100,0%	57	100,0%	14%
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	–	0	–	0%
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	–	0	–	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc. <sup>4</sup>	0	–	–	–	–
<b>Total activité lucrative ou occupation illégaux</b>	<b>54</b>	<b>100,0%</b>	<b>82</b>	<b>100,0%</b>	<b>52%</b>
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	41	100,0%	65	100,0%	59%
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	0	–	0	–	0%
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	13	100,0%	17	100,0%	31%
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
<b>Total induire la justice en erreur</b>	<b>10</b>	<b>100,0%</b>	<b>3</b>	<b>100,0%</b>	<b>-70%</b>
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	4	100,0%	2	100,0%	-50%
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	6	100,0%	1	100,0%	-83%
<b>Total autres infractions à la LEI</b>	<b>44</b>	<b>100,0%</b>	<b>68</b>	<b>100,0%</b>	<b>55%</b>
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	31	100,0%	40	100,0%	29%
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	6	100,0%	25	100,0%	317%
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	7	100,0%	2	100,0%	-71%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	–	1	100,0%	–
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	–	–	0	–	–
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	–	–	0	–	–
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	–	–	0	–	–
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	–	–	0	–	–
Autres infractions à la LEI	0	–	0	–	0%

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 33:** Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

<sup>4</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne *Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.*, bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 01.01.2019.



## 4 Évolution

### 4.1 Tableaux

#### 4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Code pénal (CP)	16 006	14 462	15 596	13 374	11 747	10 270	11 365
Loi sur les stupéfiants (LStup)	2 158	1 815	1 836	1 998	2 068	1 842	1 666
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	479	622	402	539	432	424	552

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 34:** Infractions selon la loi

#### 4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

##### Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Total général du Code pénal</b>	<b>16 006</b>	<b>14 462</b>	<b>15 596</b>	<b>13 374</b>	<b>11 747</b>	<b>10 270</b>	<b>11 365</b>
<b>Total vie et intégrité corporelle</b>	<b>879</b>	<b>841</b>	<b>862</b>	<b>871</b>	<b>971</b>	<b>820</b>	<b>871</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	4	0	4	0	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	1	2	5	8	4	6
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	5	9	8	8	8	10
Lésions corporelles simples (Art. 123)	231	238	201	203	201	172	217
<b>Total patrimoine</b>	<b>11 250</b>	<b>9 968</b>	<b>10 562</b>	<b>8 841</b>	<b>7 720</b>	<b>6 740</b>	<b>7 557</b>
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	6 573	5 643	5 410	4 509	3 778	3 357	3 795
dont vol par effraction	1 614	1 491	1 442	963	894	671	744
dont vol à l'arrachée	58	42	36	41	29	29	33
Vol de véhicule (Art. 139) <sup>5</sup>	660	704	909	789	773	542	703
Brigandage (Art. 140)	101	64	44	41	39	43	54
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 462	1 232	1 497	1 347	1 197	1 034	1 043
Escroquerie (Art. 146)	143	130	202	225	204	320	303
Extorsion et chantage (Art. 156)	12	17	12	15	17	17	22
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	35	64	55	47	33	48	114
<b>Total honneur, domaine secret ou privé</b>	<b>744</b>	<b>685</b>	<b>747</b>	<b>731</b>	<b>690</b>	<b>621</b>	<b>633</b>
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	99	109	83	107	95	105	79
<b>Total liberté</b>	<b>2 363</b>	<b>2 241</b>	<b>2 662</b>	<b>2 170</b>	<b>1 590</b>	<b>1 328</b>	<b>1 452</b>
Menaces (Art. 180)	526	520	507	464	96	89	96
Contrainte (Art. 181)	44	36	37	81	98	74	55
Traite d'êtres humains (Art. 182)	1	1	1	0	1	2	3
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	12	2	9	9	16	21	17
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	114	112	98	93	111	114	142
<b>Total intégrité sexuelle</b>	<b>181</b>	<b>193</b>	<b>191</b>	<b>198</b>	<b>194</b>	<b>219</b>	<b>207</b>
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	58	68	61	47	48	69	60
Viol (Art. 190)	16	15	16	15	16	26	36
Exhibitionnisme (Art. 194)	5	7	9	6	3	3	9
Pornographie (Art. 197)	21	26	23	34	35	31	29
<b>Total danger collectif</b>	<b>74</b>	<b>75</b>	<b>74</b>	<b>65</b>	<b>50</b>	<b>49</b>	<b>50</b>
Incendie intentionnel (Art. 221)	20	36	37	24	14	15	14
<b>Total autorité publique</b>	<b>141</b>	<b>109</b>	<b>129</b>	<b>124</b>	<b>119</b>	<b>115</b>	<b>131</b>
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	68	56	72	73	79	56	69
<b>Total administration de la justice</b>	<b>102</b>	<b>111</b>	<b>127</b>	<b>131</b>	<b>129</b>	<b>122</b>	<b>152</b>
Blanchiment d'argent (Art. 305 <sup>bis</sup> )	17	25	8	31	23	36	45
Autres Code pénal	272	239	242	243	284	256	312

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

<sup>5</sup> Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

#### 4.1.3 Code pénal: infractions par région

##### Code pénal: infractions par région

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Région Littoral	9 410	8 555	9 357	8 056	6 614	6 200	6 950
Région Montagnes	5 048	4 115	4 511	4 051	4 068	2 953	3 426
Région Val-de-Ruz	702	755	717	574	559	617	590
Région Val-de-Travers	846	1 037	1 011	693	506	500	399

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 36:** Code pénal: infractions par région

#### 4.1.4 Code pénal: infractions par commune

##### Code pénal: infractions par commune

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Neuchâtel	5 276	4 741	5 300	4 380	3 782	3 515	4 132
La Chaux-de-Fonds	4 194	3 384	3 655	3 248	3 252	2 290	2 790
Val-de-Ruz	686	742	685	568	551	594	581
Le Locle	666	583	686	645	641	519	488
Val-de-Travers	776	924	918	613	462	476	363
Boudry	463	253	362	364	294	388	355
La Tène	643	532	601	409	402	387	425
Milvignes	619	501	655	557	427	386	362
La Grande Béroche	441	496	421	394	301	294	310
Le Landeron	361	326	288	335	250	275	224
Peseux	374	384	472	376	320	263	274
Saint-Blaise	296	333	295	266	187	144	255
Cortailod	176	164	241	268	104	139	147
Cressier (NE)	119	150	87	109	61	101	89
Hauterive (NE)	182	226	166	181	107	98	102
Corcelles-Cormondrèche	231	227	274	216	206	86	141
Cornaux	122	132	86	125	73	57	63
Rochefort	63	48	60	49	65	49	43
Les Brenets	76	42	30	42	42	45	32
Les Ponts-de-Martel	38	42	41	39	32	32	23
Valangin	16	13	32	6	8	23	9
La Sagne	20	17	41	11	25	17	17
La Brévine	31	20	27	36	34	15	19
La Côte-aux-Fées	22	43	40	26	18	15	19
Les Planchettes	9	11	10	4	16	11	11
Lignièrès	41	32	46	21	27	11	22
Le Cerneux-Péquignot	3	0	9	17	13	10	22
Brot-Plamboz	4	9	2	6	9	9	4
Les Verrières	48	70	53	54	26	9	17
Enges	3	10	3	6	8	7	6
La Chaux-du-Milieu	7	7	10	3	4	5	20

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 37:** Code pénal: infractions par commune

#### 4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

##### Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Total infractions à la LStup<sup>6</sup></b>	<b>2 158</b>	<b>1 815</b>	<b>1 836</b>	<b>1 998</b>	<b>2 068</b>	<b>1 842</b>	<b>1 666</b>
<b>Total possession/saisie</b>	<b>956</b>	<b>661</b>	<b>689</b>	<b>723</b>	<b>744</b>	<b>590</b>	<b>522</b>
Possession/saisie contravention	–	–	–	–	–	–	–
Possession/saisie délit	945	645	681	710	731	572	513
Possession/saisie crime	11	16	8	13	13	18	9
<b>Total consommation</b>	<b>883</b>	<b>773</b>	<b>797</b>	<b>942</b>	<b>968</b>	<b>906</b>	<b>810</b>
<b>Total culture/production</b>	<b>44</b>	<b>54</b>	<b>46</b>	<b>34</b>	<b>55</b>	<b>29</b>	<b>17</b>
Culture/production contravention	–	–	–	–	–	–	–
Culture/production délit	44	53	44	32	50	29	14
Culture/production crime	0	1	2	2	5	0	3
<b>Total trafic</b>	<b>244</b>	<b>291</b>	<b>222</b>	<b>245</b>	<b>240</b>	<b>206</b>	<b>203</b>
Trafic délit	184	228	182	186	168	147	146
Trafic crime	60	63	40	59	72	59	57
<b>Total contrebande</b>	<b>31</b>	<b>36</b>	<b>82</b>	<b>54</b>	<b>61</b>	<b>111</b>	<b>114</b>
Importation, exportation, transit contravention <sup>7</sup>	–	–	–	–	–	–	–
Importation, exportation, transit délit	26	27	81	51	48	101	111
Importation, exportation, transit crime	5	9	1	3	13	10	3
<b>Total autres infractions à la LStup<sup>7</sup></b>	<b>–</b>						
Autres infractions à la LStup contravention	–	–	–	–	–	–	–
Autres infractions à la LStup délit	–	–	–	–	–	–	–

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 38:** Infractions à la loi sur les stupéfiants

#### 4.1.6 Loi sur les stupéfiants: infractions par région

##### Loi sur les stupéfiants: infractions par région

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Région Montagnes	950	792	600	699	872	784	788
Région Littoral	991	822	1 010	1 046	928	836	716
Région Val-de-Travers	136	131	128	139	115	94	85
Région Val-de-Ruz	81	70	98	114	153	128	77

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 39:** Loi sur les stupéfiants: infractions par région

<sup>6</sup> Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

<sup>7</sup> Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup depuis août 2019. Ce tableau a reçu une extension pour cette raison.

#### 4.1.7 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

##### Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
La Chaux-de-Fonds	763	624	509	565	725	578	560
Neuchâtel	626	550	649	676	564	478	461
Le Locle	167	148	79	120	128	189	190
Val-de-Ruz	79	64	98	101	152	127	72
Val-de-Travers	109	114	110	120	101	72	54
La Grande Béroche	44	30	42	68	44	53	42
Milvignes	63	41	46	41	45	68	39
Boudry	102	20	56	64	61	35	38
Les Verrières	26	9	9	9	9	14	31
La Tène	27	14	21	36	26	28	25
Peseux	52	26	32	18	43	52	23
Les Brenets	15	5	3	6	5	8	22
Cortailod	12	43	13	27	24	20	19
Corcelles-Cormondrèche	10	12	23	15	23	27	16
Saint-Blaise	16	13	24	21	24	20	16
Le Landeron	13	38	36	44	50	16	12
Cornaux	4	7	9	5	7	8	11
Les Planchettes	1	0	2	0	0	0	9
Hauterive (NE)	10	13	21	16	3	10	7
Valangin	2	6	0	13	1	1	5
Cressier (NE)	6	9	21	11	2	11	4
La Sagne	1	3	3	0	5	1	4
Les Ponts-de-Martel	0	9	3	0	0	6	2
Rochefort	3	3	12	2	7	5	2
La Brévine	1	0	1	5	4	0	1
Lignièrès	3	3	4	2	2	5	1
Brot-Plamboz	0	1	0	1	1	1	0
Enges	0	0	1	0	3	0	0
La Chaux-du-Milieu	0	0	0	2	3	0	0
La Côte-aux-Fées	1	8	9	10	5	8	0
Le Cerneux-Péquignot	2	2	0	0	1	1	0

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 40:** Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

#### 4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

##### Infractions à la loi sur les étrangers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Total général infractions à la LEI</b>	<b>479</b>	<b>622</b>	<b>402</b>	<b>539</b>	<b>432</b>	<b>424</b>	<b>552</b>
<b>Total entrée/séjour/sortie illégaux</b>	<b>354</b>	<b>451</b>	<b>304</b>	<b>335</b>	<b>291</b>	<b>266</b>	<b>342</b>
Entrée illégale (y.c. par négligence)	15	47	21	14	33	30	36
Séjour illégal	339	402	283	321	258	231	306
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	0	2	0	0	0	5	0
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux</b>	<b>42</b>	<b>69</b>	<b>33</b>	<b>63</b>	<b>56</b>	<b>50</b>	<b>57</b>
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	42	69	33	63	56	50	57
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	0	0	0	0	0	0
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	0	0	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc. <sup>8</sup>	0	0	0	0	0	0	-
<b>Total activité lucrative ou occupation illégaux</b>	<b>54</b>	<b>66</b>	<b>41</b>	<b>97</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>82</b>
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	33	45	28	72	32	41	65
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	0	0	0	0	0	0	0
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	21	21	13	25	22	13	17
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total induire la justice en erreur</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>3</b>
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	5	7	2	3	2	4	2
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	2	3	4	1	2	6	1
<b>Total autres infractions à la LEI</b>	<b>22</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>40</b>	<b>27</b>	<b>44</b>	<b>68</b>
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	20	16	15	33	16	31	40
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	0	4	0	3	8	6	25
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	2	6	3	4	3	7	2
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	1
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	-	-	-	-	-	-	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	-	-	-	-	-	-	0
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	-	-	-	-	-	-	0
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	-	-	-	-	-	-	0
Autres infractions à la LEI	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 41:** Infractions à la loi sur les étrangers

<sup>8</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne *Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.*, bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 01.01.2019.

#### 4.1.9 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par région

##### Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par région

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Région Montagnes	195	320	137	211	229	242	301
Région Littoral	226	240	232	297	173	154	188
Région Val-de-Ruz	26	30	7	17	16	14	33
Région Val-de-Travers	32	32	26	14	14	14	30

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 42:** Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par région

#### 4.1.10 *Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune*

##### Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
La Chaux-de-Fonds	174	283	118	166	199	194	240
Neuchâtel	166	192	185	243	119	117	145
Le Locle	19	29	14	38	22	42	49
Val-de-Ruz	26	27	6	17	16	14	33
Val-de-Travers	23	26	23	10	6	12	21
Les Verrières	8	6	3	4	8	2	9
La Tène	15	3	18	3	8	7	8
Milvignes	3	6	8	4	7	12	7
Saint-Blaise	4	6	2	7	1	0	7
Boudry	19	5	2	6	11	5	5
Les Brenets	2	4	2	5	8	4	5
Les Ponts-de-Martel	0	1	0	0	0	2	5
Peseux	11	11	7	7	12	6	4
Cortailod	1	0	2	2	6	1	3
Le Landeron	2	4	0	1	1	1	3
Rochefort	0	3	0	2	0	1	3
Corcelles-Cormondrèche	0	3	0	0	1	4	2
La Brévine	0	0	0	0	0	0	2
Hauterive (NE)	2	1	4	13	3	0	1
Brot-Plamboz	0	0	0	0	0	0	0
Cornaux	0	5	0	0	1	0	0
Cressier (NE)	0	0	1	1	0	0	0
Enges	0	0	0	0	1	0	0
La Chaux-du-Milieu	0	0	0	0	0	0	0
La Côte-aux-Fées	1	0	0	0	0	0	0
La Grande Béroche	3	1	3	8	2	0	0
La Sagne	0	3	0	0	0	0	0
Le Cerneux-Péquignot	0	0	0	0	0	0	0
Les Planchettes	0	0	3	2	0	0	0
Lignières	0	0	0	0	0	0	0
Valangin	0	3	1	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 43:** Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

#### 4.1.11 Infractions de violence

##### Infractions de violence

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Total infractions de violence</b>	<b>1 626</b>	<b>1 527</b>	<b>1 515</b>	<b>1 508</b>	<b>1 254</b>	<b>1 090</b>	<b>1 136</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>31</b>	<b>28</b>	<b>36</b>	<b>38</b>	<b>52</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	1	6	5	12	4	6
Homicides avec arme à feu	0	0	1	0	2	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	1	1	2	7	3	3
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	1	0	4	2	3	1	2
Homicides autre instrument	0	0	0	1	0	0	1
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	5	9	8	8	8	10
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	2	2	6	0	2	1	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	1	0	2	0
Lés. corp. graves avec violence physique	3	3	3	7	6	5	9
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	0	0	0	0	1
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	16	15	16	15	16	26	36
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>1 065</b>	<b>969</b>	<b>965</b>	<b>1 001</b>	<b>1 105</b>	<b>946</b>	<b>966</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	231	238	201	203	201	172	217
Voies de fait (Art. 126)	544	518	510	532	572	486	468
Participation à rixe (Art. 133) <sup>9</sup>	7	7	25	23	35	13	11
<i>Nombre d'affaires</i>	2	2	6	6	8	3	2
Participation à agression (Art. 134) <sup>9</sup>	34	21	47	23	42	49	53
<i>Nombre d'affaires</i>	15	11	18	7	17	22	23
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	101	64	44	41	39	43	54
Contrainte (Art. 181)	44	36	37	81	98	74	55
Mariage forcé (Art. 181a)	1	0	1	0	0	0	1
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	12	2	9	9	16	21	17
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	23	27	19	16	23	32	21
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	68	56	72	73	79	56	69
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>538</b>	<b>537</b>	<b>519</b>	<b>479</b>	<b>113</b>	<b>106</b>	<b>118</b>
Menaces (Art. 180)	526	520	507	464	96	89	96
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	12	17	12	15	17	17	22

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 44:** Infractions de violence

<sup>9</sup> Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

#### 4.1.12 *Infractions de violence domestique*

##### Infractions de violences domestiques

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Total infractions de violences domestiques</b>	<b>822</b>	<b>785</b>	<b>920</b>	<b>925</b>	<b>779</b>	<b>625</b>	<b>635</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	4	0	2	0	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	0	1	3	7	1	4
Lésions corporelles graves (Art. 122)	1	1	0	2	1	0	1
Lésions corporelles simples (Art. 123)	54	50	57	54	55	40	53
Voies de fait (Art. 126)	237	245	244	253	256	199	197
Mise en danger vie (Art. 129)	0	1	11	12	17	11	9
Injure (Art. 177)	218	196	248	228	229	178	195
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 <sup>septies</sup> )	31	27	43	53	37	37	36
Menaces (Art. 180)	198	190	224	200	27	24	27
Contrainte (Art. 181)	25	18	20	51	59	40	20
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	4	1	4	6	13	8	10
Actes sexuels enfant (Art. 187)	13	16	23	17	21	27	22
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	5	6	7	8	10	11	10
Viol (Art. 190)	6	3	4	4	9	14	22
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	1	1	2	1	3	4
Autres articles du CP <sup>10</sup>	29	30	29	32	35	32	25

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 45:** Infractions de violences domestiques

<sup>10</sup> Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260<sup>bis</sup> CP).

#### 4.1.13 Infractions contre le patrimoine

##### Infractions contre le patrimoine

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Total patrimoine</b>	<b>11 250</b>	<b>9 968</b>	<b>10 562</b>	<b>8 841</b>	<b>7 720</b>	<b>6 740</b>	<b>7 557</b>
Appropr. illégitime (Art. 137)	175	179	216	176	177	176	200
Abus de confiance (Art. 138)	93	98	86	86	75	72	59
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	6 573	5 643	5 410	4 509	3 778	3 357	3 795
Vol de véhicule (Art. 139) <sup>11</sup>	660	704	909	789	773	542	703
Brigandage (Art. 140)	101	64	44	41	39	43	54
Soustraction de chose (Art. 141)	2	4	1	2	1	3	5
Soustraction de données (Art. 143)	35	19	15	29	14	8	17
Accès indu sys. info (Art. 143 <sup>bis</sup> )	12	10	11	11	18	23	18
Dom. à la propriété (Art. 144)	1 462	1 232	1 497	1 347	1 197	1 034	1 043
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 699	1 565	1 862	1 364	1 243	902	988
Escroquerie (Art. 146)	143	130	202	225	204	320	303
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	119	94	122	86	57	97	130
Filouterie d'auberge (Art. 149)	11	17	22	11	6	18	10
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	25	17	22	23	14	17	14
Extorsion et chantage (Art. 156)	12	17	12	15	17	17	22
Gestion déloyale (Art. 158)	4	7	4	9	3	3	7
Détournement de salaire (Art. 159)	2	3	1	6	3	3	5
Recel (Art. 160)	81	90	59	54	55	46	52
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	3	2	5	1	0	7	6
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	8	19	7	10	5	20	74
Autres infractions contre le patrimoine	30	54	55	47	41	32	52

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 46:** Infractions contre le patrimoine

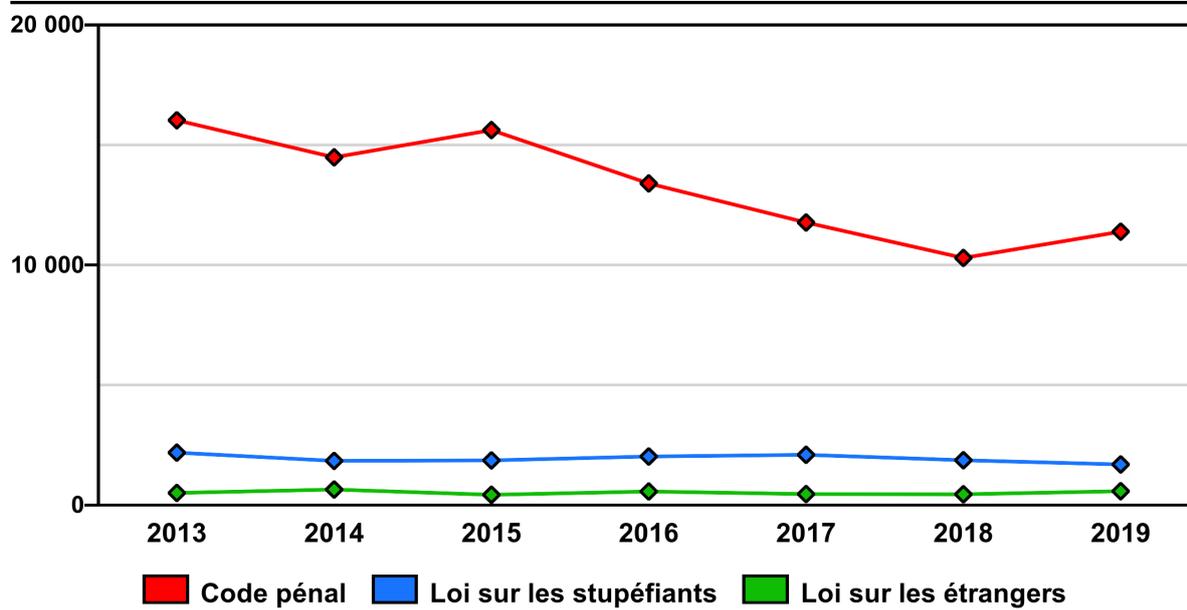
<sup>11</sup> Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

## 4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

### 4.2.1 Infractions selon la loi

#### Infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2020

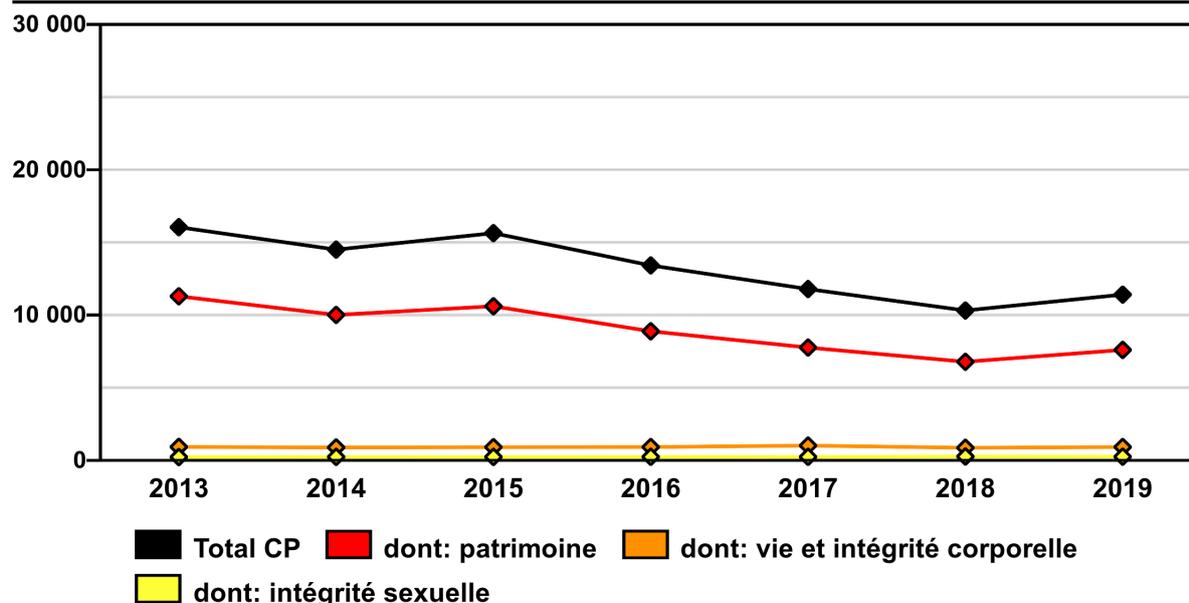
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 34: Infractions selon la loi

#### 4.2.2 Code pénal: sélection de titres

##### Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 13.2.2020

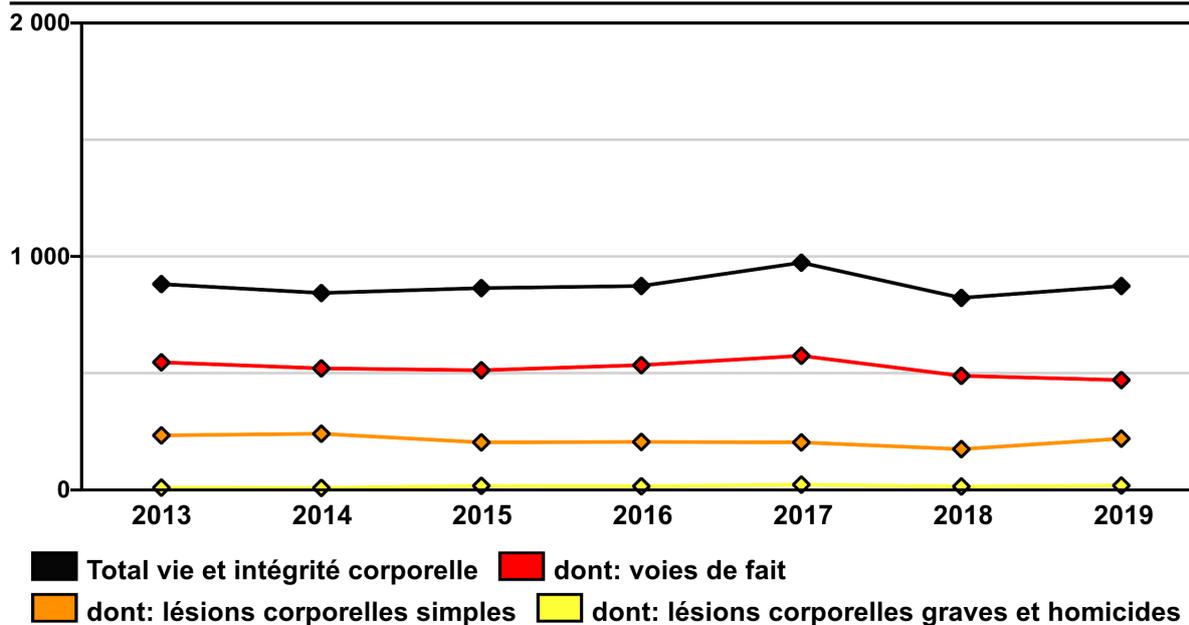
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 35: Code pénal: sélection de titres

#### 4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

##### Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 13.2.2020

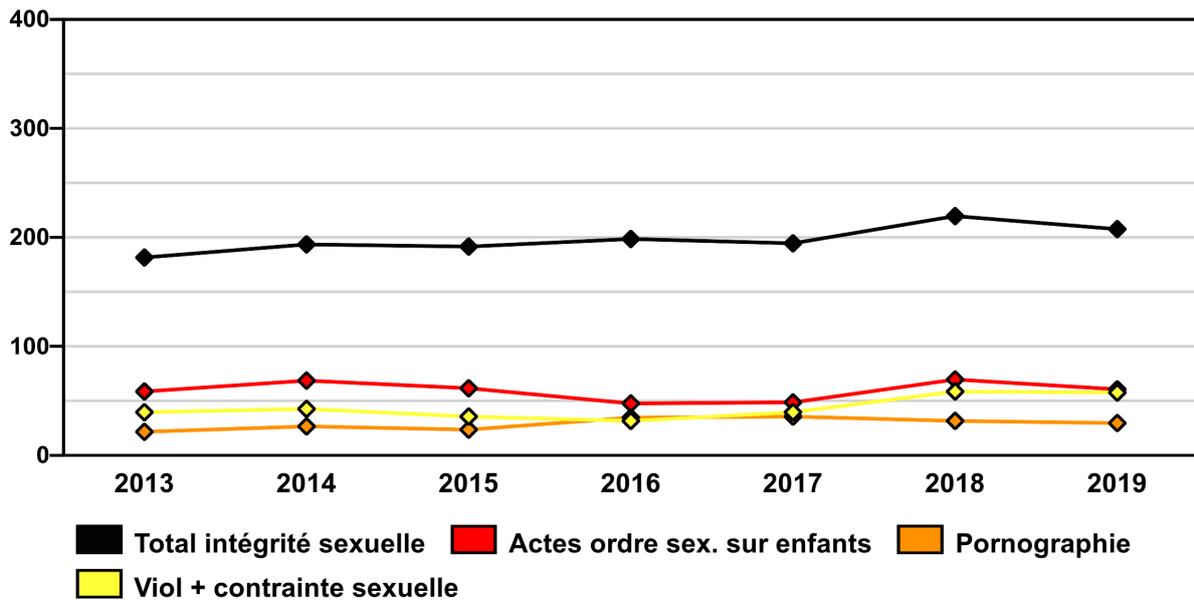
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

#### 4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

##### Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 13.2.2020

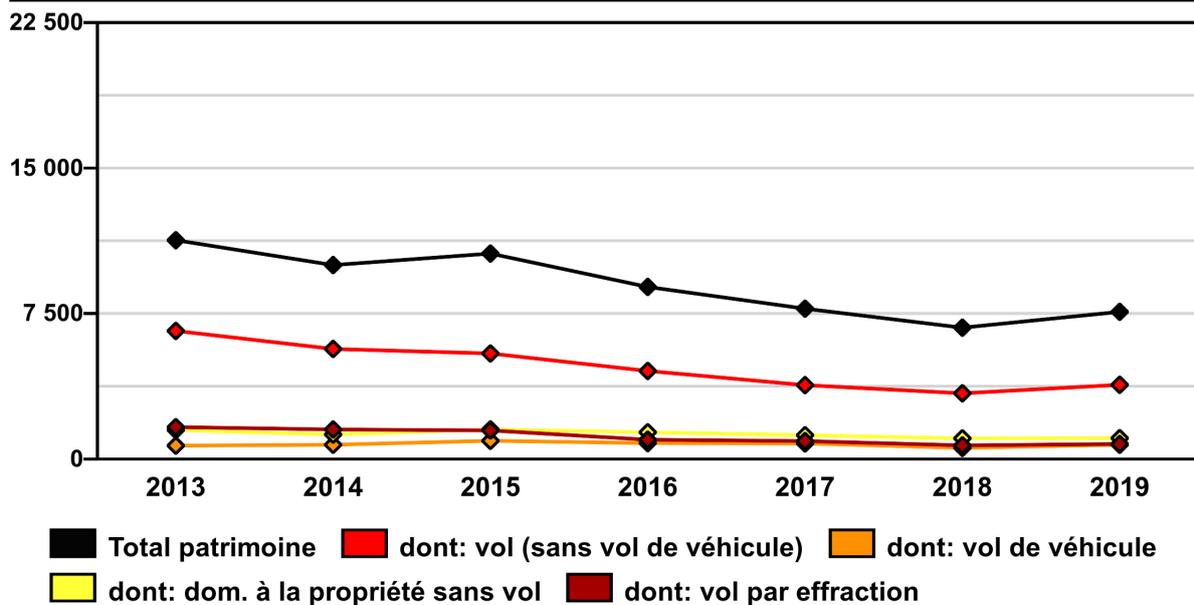
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle

#### 4.2.5 Infractions contre le patrimoine

##### Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 13.2.2020

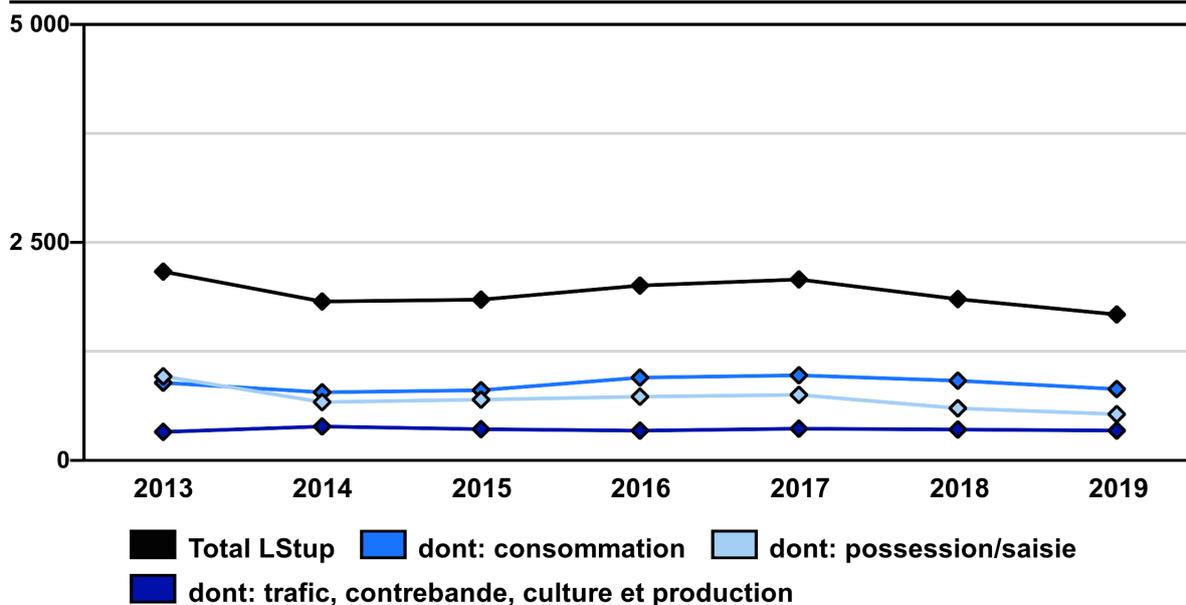
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 38: Infractions contre le patrimoine

#### 4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants<sup>12</sup>

##### Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants

<sup>12</sup> Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

## 5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

### 5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2018	2019	Différence
<b>Total incendies</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>0%</b>
dont cause inconnue	2	9	350%
dont cause technique	28	21	-25%
dont cause naturelle	0	0	0%
<b>Total incendies de véhicule</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Total explosions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Total décès extraordinaires</b>	<b>99</b>	<b>92</b>	<b>-7%</b>
dont cause naturelle	92	83	-10%
dont autre cause	7	9	29%
<b>Total suicides</b>	<b>59</b>	<b>85</b>	<b>44%</b>
dont par arme à feu	6	5	-17%
dont par pendaison	6	7	17%
dont par noyade	2	1	-50%
dont par inhalation de gaz	2	0	-100%
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	1	6	500%
dont par collision	1	1	0%
dont par précipitation dans le vide	10	6	-40%
dont par arme blanche	1	0	-100%
dont par étouffement	1	1	0%
dont par immolation (par le feu)	0	0	0%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	28	58	107%
dont par électrocution	1	0	-100%
dont par autres modalités/modalités inconnues	0	0	0%
<b>Total tentatives de suicide</b>	<b>65</b>	<b>58</b>	<b>-11%</b>
<b>Total accidents (sans LCR)</b>	<b>69</b>	<b>90</b>	<b>30%</b>
dont de travail	55	72	31%
dont de sport ou loisir	10	11	10%
dont noyade ou accident de plongée	1	5	400%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	0	0	0%
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	1	0	-100%
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	0	0	0%
dont autres accidents	2	2	0%
<b>Total personnes disparues</b>	<b>503</b>	<b>568</b>	<b>13%</b>
dont disparue	46	34	-26%
dont évadée	46	27	-41%
dont en fuite	411	507	23%
<b>Total interventions dans la sphère privée</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

## 6 Glossaire méthodologique

### 6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEI et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

### 6.2 Définitions

#### 6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

#### 6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

#### 6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

#### 6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

#### 6.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

### 6.2.6 Etat des communes

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

## 6.3 Principes d'exploitation des données

### 6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

### 6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

### 6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

## 6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

### 6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

### 6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

#### Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

#### Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

#### **6.4.3 Graphiques**

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

## 7 Index des tableaux

Tableau 1: Éucidations et évolution des infractions selon la loi .....	9
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	11
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par région .....	14
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	15
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par région .....	17
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune .....	18
Tableau 7: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par région .....	20
Tableau 8: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune .....	21
Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe .....	22
Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour .....	25
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	26
Tableau 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour .....	26
Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .....	27
Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	27
Tableau 15: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .....	28
Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	28
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions .....	30
Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité .....	33
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe .....	34
Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions.....	36
Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions .....	38
Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions .....	41
Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions.....	42
Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions .....	43
Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions .....	46
Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions.....	47
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions .....	49
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus....	51
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	52
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile... 52	52
Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution.....	53
Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances .....	54
Tableau 33: Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions .....	56
Tableau 34: Infractions selon la loi .....	58
Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	59
Tableau 36: Code pénal: infractions par région .....	60
Tableau 37: Code pénal: infractions par commune.....	61
Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants .....	62
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par région .....	62
Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune .....	63
Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers .....	64
Tableau 42: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par région .....	65
Tableau 43: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune .....	66
Tableau 44: Infractions de violence .....	67
Tableau 45: Infractions de violences domestiques .....	68
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine .....	69
Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements .....	74

## 8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi .....	8
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal .....	10
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes) .....	12
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par région .....	13
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune .....	14
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région .....	16
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune .....	17
Figure 8: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par région .....	19
Figure 9: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune .....	20
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe .....	22
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe .....	23
Figure 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe .....	23
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour) .....	24
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence .....	29
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé .....	31
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées .....	31
Figure 17: Homicides (Art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives .....	32
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument .....	32
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction .....	35
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu .....	37
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction .....	38
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit .....	39
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction .....	40
Figure 24: Brigandage selon l'instrument .....	42
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol .....	43
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé .....	44
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées .....	45
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule .....	46
Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte .....	47
Figure 30: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction .....	48
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances .....	50
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances .....	51
Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction .....	55
Figure 34: Infractions selon la loi .....	70
Figure 35: Code pénal: sélection de titres .....	71
Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle .....	71
Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle .....	72
Figure 38: Infractions contre le patrimoine .....	72
Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants .....	73